



États financiers consolidés

BRP inc.

Pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023

RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT

Aux actionnaires et au conseil d'administration de BRP inc.

Opinion sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états consolidés de la situation financière ci-joints de BRP inc. et de ses filiales (la « Société ») aux 31 janvier 2024 et 2023, des états consolidés du résultat net, du résultat global et des variations des capitaux propres et des tableaux consolidés des flux de trésorerie connexes pour chacun des exercices compris dans la période de deux ans close le 31 janvier 2024, ainsi que des notes annexes (collectivement, les « états financiers »). À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 janvier 2024 et 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de deux ans close le 31 janvier 2024, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board.

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis (PCAOB), le contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière au 31 janvier 2024, selon les critères établis dans le document *Internal Control — Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission, et notre rapport daté du 27 mars 2024 comporte une opinion sans réserve sur le contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière.

Fondement de l'opinion

La responsabilité des présents états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers de la Société, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Société conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Nos audits impliquent la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et la mise en œuvre de procédures pour répondre à ces risques. Ces procédures comprennent le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Nos audits comprennent également l'appréciation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à notre opinion.

Élément critique de l'audit

L'élément critique de l'audit indiqué ci-dessous est une question qui a été soulevée lors de l'audit des états financiers de la période considérée, qui a été communiquée ou qui devait être communiquée au comité d'audit, et qui 1) est liée à des comptes ou à des informations significatifs au regard des états financiers et 2) a nécessité l'exercice d'un jugement particulièrement complexe ou subjectif de notre part. La communication d'éléments critiques de l'audit ne modifie aucunement notre opinion sur les états financiers, dans leur ensemble, et en présentant l'élément critique de l'audit ci-dessous, nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur l'élément critique de l'audit ni sur les comptes ou les informations auxquels il se rapporte.

Revenus — se reporter aux notes 2n) et 23 des états financiers

Description de l'élément critique de l'audit

Les revenus de la Société prennent la forme d'opérations provenant de multiples systèmes de saisie de commandes et de bases de données. L'environnement informatique de la Société, y compris le nouveau système ERP, est complexe et comprend de multiples systèmes informatiques utilisés pour traiter les données relatives aux revenus et la Société s'appuie sur les données fournies par ces systèmes pour traiter et enregistrer ses opérations génératrices de revenus.

Étant donné que les systèmes auxquels a recours la Société pour traiter et enregistrer les revenus sont hautement automatisés, il existe des risques potentiels liés à la saisie, au traitement et au transfert exact et exhaustif des données entre les différents systèmes informatiques. Par conséquent, l'audit des revenus a entraîné un effort d'audit accru, et la nature des procédures d'audit a été conçue pour inclure des informations hors des systèmes informatiques.

Façon dont l'élément critique de l'audit a été traité dans le cadre de l'audit

Nos procédures d'audit relatives aux systèmes informatiques, aux applications logicielles et aux contrôles automatisés utilisés par la Société pour traiter les opérations génératrices de revenus comprenaient les suivantes, entre autres :

- Avec l'aide de spécialistes des technologies de l'information,
 - L'évaluation des contrôles généraux informatiques et des contrôles automatisés des systèmes informatiques pertinents utilisés pour traiter les opérations génératrices de revenus, notamment les contrôles liés à la surveillance des droits d'accès aux applications, aux systèmes d'exploitation et aux bases de données;
 - L'évaluation de la configuration des interfaces de certains systèmes informatiques pertinents afin de déterminer si les informations transférées sont exactes et exhaustives;
 - L'évaluation des rapports des auditeurs des sociétés de services sur lesquels la Société s'appuie.
- Pour un échantillon d'opérations génératrices de revenus, les procédures suivantes ont été effectuées:
 - Comparaison des revenus enregistrés dans le système informatique à la confirmation du client et aux encaissements;
 - Comparaison des revenus enregistrés dans le système informatique à la tarification approuvée hors du système informatique;
 - Comparaison des revenus sélectionnés aux bons de connaissances de tiers;
 - Évaluation du caractère raisonnable des écritures de journal manuelles enregistrées au titre des revenus dans le grand livre général.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés

Montréal, Canada

Le 27 mars 2024

Nous sommes l'auditeur de la Société depuis 2006.

RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT

Aux actionnaires et au conseil d'administration de BRP inc.

Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons audité le contrôle interne à l'égard de l'information financière de BRP inc. et de ses filiales (la « Société ») au 31 janvier 2024 selon les critères établis dans le document *Internal Control — Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO). À notre avis, la Société maintenait, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 janvier 2024, selon les critères établis dans le document *Internal Control — Integrated Framework* (2013) publié par le COSO.

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis (PCAOB), les états financiers consolidés au 31 janvier 2024 et pour l'exercice clos à cette date de la Société, et notre rapport daté du 27 mars 2024 comporte une opinion sans réserve sur ces états financiers.

Fondement de l'opinion

Il incombe à la direction de la Société de maintenir un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de procéder à l'évaluation de l'efficacité de celui-ci, évaluation qui est incluse dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société, sur la base de notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Société conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu, dans tous ses aspects significatifs. Notre audit a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre d'autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à notre opinion.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société comprend les politiques et procédures qui : 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus, et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société; 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Montréal, Canada
Le 27 mars 2024

BRP inc.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET

[en millions \$ CA, sauf les données par action]

	Notes	Exercices clos les	
		31 janvier 2024	31 janvier 2023
Revenus	23	10 367,0 \$	10 033,4 \$
Coût des ventes		7 765,7	7 534,0
Marge brute		2 601,3	2 499,4
Charges d'exploitation			
Vente et marketing		480,0	433,8
Recherche et développement		441,5	367,7
Frais généraux et administratifs		380,2	341,1
Autres charges (revenus) d'exploitation	27	26,3	(10,3)
Charge de perte de valeur	26	116,3	—
Total des charges d'exploitation		1 444,3	1 132,3
Bénéfice d'exploitation		1 157,0	1 367,1
Frais financiers	28	209,3	114,8
Produits financiers	28	(16,6)	(6,0)
Perte de change sur la dette à long terme		10,2	92,4
Bénéfice avant impôt		954,1	1 165,9
Charge d'impôt	29	209,6	300,5
Bénéfice net		744,5 \$	865,4 \$
Montant attribuable aux actionnaires		743,4 \$	863,9 \$
Montant attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		1,1 \$	1,5 \$
Bénéfice de base par action	22	9,63 \$	10,88 \$
Bénéfice dilué par action	22	9,47 \$	10,67 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.



BRP inc.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

[en millions \$ CA]

	Notes	Exercices clos les	
		31 janvier 2024	31 janvier 2023
Bénéfice net		744,5 \$	865,4 \$
Autres éléments de bénéfice global			
Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net			
Variation nette de la juste valeur des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie		10,7	31,6
Variation nette du gain (de la perte) latent à la conversion des établissements à l'étranger		(8,1)	11,5
Charge d'impôt		(3,2)	(8,4)
		(0,6)	34,7
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net			
Gains actuariels (pertes actuarielles) sur les régimes de retraite à prestations définies	18	(2,1)	63,8
Gain (perte) sur la juste valeur des placements à utilisation restreinte		0,5	(1,6)
(Charge) économie d'impôt		0,3	(15,7)
		(1,3)	46,5
Total des autres éléments de bénéfice global		(1,9)	81,2
Total du bénéfice global		742,6 \$	946,6 \$
Montant attribuable aux actionnaires		742,8 \$	944,2 \$
Montant attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		(0,2) \$	2,4 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.



BRP inc.

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

[en millions \$ CA]

	Notes	Au 31 janvier 2024	Au 31 janvier 2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie		491,8 \$	202,3 \$
Créances clients et autres débiteurs	6	656,3	655,0
Impôt et crédits d'impôt à l'investissement à recevoir		60,8	43,9
Autres actifs financiers	7	106,6	122,6
Stocks	8	2 155,6	2 290,1
Autres actifs courants	9	57,7	66,7
Total des actifs courants		3 528,8	3 380,6
Crédits d'impôt à l'investissement à recevoir		19,0	21,5
Autres actifs financiers	7	49,6	69,3
Immobilisations corporelles	10	2 004,3	1 810,4
Immobilisations incorporelles	11	665,1	741,3
Actifs au titre de droits d'utilisation	12	169,7	180,3
Impôt différé	29	337,5	257,9
Autres actifs non courants	9	1,5	3,3
Total des actifs non courants		3 246,7	3 084,0
Total de l'actif		6 775,5 \$	6 464,6 \$
Découvert bancaire		— \$	29,0 \$
Fournisseurs et charges à payer	14	1 450,4	1 548,2
Provisions	15	766,7	544,7
Autres passifs financiers	16	45,8	90,7
Impôt à payer		47,9	81,3
Revenus différés		89,9	85,3
Tranche courante de la dette à long terme	17	58,1	59,4
Tranche courante des obligations locatives	12	46,3	44,7
Total des passifs courants		2 505,1	2 483,3
Dette à long terme	17	2 705,0	2 730,8
Obligations locatives	12	142,0	152,2
Provisions	15	148,5	120,5
Autres passifs financiers	16	65,1	59,8
Revenus différés		113,2	141,5
Passifs découlant des avantages sociaux futurs du personnel	18	156,3	158,0
Impôt différé	29	105,9	58,9
Autres passifs non courants		20,5	19,5
Total des passifs non courants		3 456,5	3 441,2
Total du passif		5 961,6	5 924,5
Capitaux propres		813,9	540,1
Total du passif et des capitaux propres		6 775,5 \$	6 464,6 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.



BRP inc.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

[en millions \$ CA]

Pour l'exercice clos le 31 janvier 2024

	Attribués aux actionnaires						Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	Capital social (note 19)	Surplus d'apport	Bénéfices non distribués	Conversion des établissements à l'étranger	Couvertures de flux de trésorerie	Total		
Solde au 31 janvier 2023	255,8 \$	58,8 \$	175,5 \$	7,4 \$	37,4 \$	534,9 \$	5,2 \$	540,1 \$
Bénéfice net	—	—	743,4	—	—	743,4	1,1	744,5
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	—	—	(1,3)	(6,8)	7,5	(0,6)	(1,3)	(1,9)
Total du bénéfice global (de la perte globale)	—	—	742,1	(6,8)	7,5	742,8	(0,2)	742,6
Dividendes (note 19)	—	—	(55,6)	—	—	(55,6)	—	(55,6)
Émission d'actions à droit de vote subalterne	24,8	(6,6)	—	—	—	18,2	—	18,2
Rachat d'actions à droit de vote subalterne (note 19)	(32,1)	—	(418,9)	—	—	(451,0)	—	(451,0)
Rémunération fondée sur des actions	—	19,6 ^[a]	—	—	—	19,6	—	19,6
Solde au 31 janvier 2024	248,5 \$	71,8 \$	443,1 \$	0,6 \$	44,9 \$	808,9 \$	5,0 \$	813,9 \$

[a] Inclut une charge d'impôt de 1,1 million \$.

Pour l'exercice clos le 31 janvier 2023

	Attribués aux actionnaires						Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres (du déficit)
	Capital social (note 19)	Surplus d'apport	Bénéfices non distribués (pertes accumulées)	Conversion des établissements à l'étranger	Couvertures de flux de trésorerie	Total		
Solde au 31 janvier 2022	260,6 \$	(3,2) \$	(404,3) \$	(2,9) \$	14,2 \$	(135,6) \$	2,8 \$	(132,8) \$
Bénéfice net	—	—	863,9	—	—	863,9	1,5	865,4
Autres éléments de bénéfice global	—	—	46,5	10,6	23,2	80,3	0,9	81,2
Total du bénéfice global	—	—	910,4	10,6	23,2	944,2	2,4	946,6
Dividendes (note 19)	—	—	(50,8)	—	—	(50,8)	—	(50,8)
Émission d'actions à droit de vote subalterne	15,4	(4,6)	—	—	—	10,8	—	10,8
Rachat d'actions à droit de vote subalterne (note 19)	(20,2)	47,2	(279,8)	—	—	(252,8)	—	(252,8)
Rémunération fondée sur des actions	—	19,4 ^[a]	—	—	—	19,4	—	19,4
Participation ne donnant pas le contrôle découlant d'un regroupement d'entreprises (note 5)	—	—	—	—	—	—	20,4	20,4
Obligation de racheter une participation ne donnant pas le contrôle (note 5)	—	—	—	—	—	—	(20,4)	(20,4)
Autres	—	—	—	(0,3)	—	(0,3)	—	(0,3)
Solde au 31 janvier 2023	255,8 \$	58,8 \$	175,5 \$	7,4 \$	37,4 \$	534,9 \$	5,2 \$	540,1 \$

[a] Inclut une charge d'impôt de 0,1 million \$.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.



TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

[en millions \$ CA]

	Notes	Exercices clos les	
		31 janvier 2024	31 janvier 2023
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Bénéfice net		744,5 \$	865,4 \$
Éléments hors exploitation et sans effet de trésorerie :			
Dotation à l'amortissement		391,7	310,4
Charge d'impôt	29	209,6	300,5
Perte de change sur la dette à long terme		10,2	92,4
Charges d'intérêts et coûts de transaction	28	197,3	110,7
Charge de perte de valeur	26	116,3	—
Autres		16,5	8,0
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation avant la variation du fonds de roulement			
		1 686,1	1 687,4
Variations du fonds de roulement :			
(Augmentation) diminution des créances clients et autres débiteurs		3,7	(166,3)
(Augmentation) diminution des stocks		122,6	(513,9)
Diminution (augmentation) des autres actifs		(18,6)	43,2
Diminution des fournisseurs et charges à payer		(96,1)	(108,2)
Diminution des autres passifs financiers		(6,2)	(35,7)
Augmentation des provisions		250,9	239,5
Diminution des autres passifs		(28,1)	(147,9)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation			
		1 914,3	998,1
Impôt payé, déduction faite des remboursements		(256,2)	(348,6)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation			
		1 658,1	649,5
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	10	(548,4)	(601,0)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	11	(37,4)	(58,4)
Regroupements d'entreprises, déduction faite de la trésorerie acquise	5	—	(208,2)
Autres		10,9	14,2
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement			
		(574,9)	(853,4)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Augmentation (diminution) du découvert bancaire		(29,0)	29,0
Émission de la dette à long terme	17	3,3	920,9
Frais de renégociation de la dette à long terme	17	(10,9)	(22,0)
Remboursement de la dette à long terme	17	(58,2)	(251,9)
Remboursement d'obligations locatives	12	(48,6)	(35,4)
Intérêts payés		(167,6)	(100,7)
Émission d'actions à droit de vote subalterne		18,2	10,8
Rachat d'actions à droit de vote subalterne	19	(446,2)	(305,5)
Dividendes versés	19	(55,6)	(50,8)
Autres		(2,2)	(4,1)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement			
		(796,8)	190,3
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie			
		3,1	(49,9)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie			
		289,5	(63,5)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice			
		202,3	265,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice			
		491,8 \$	202,3 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

1. NATURE DES ACTIVITÉS

BRP inc. (« BRP ») a été constituée en société par actions en vertu des lois du Canada. Les actions à droit de vote multiple de BRP sont détenues par Beaudier Inc. et 4338618 Canada Inc. (collectivement le « groupe Beaudier »), par Bain Capital Integral Investors II, L.P. (« Bain Capital ») et par la Caisse de dépôt et placement du Québec (la « CDPQ ») (collectivement les « actionnaires principaux »). Les actions à droit de vote subalterne de BRP sont inscrites au Canada à la Bourse de Toronto sous le symbole « DOO » et aux États-Unis à la Bourse Nasdaq Global Select Market sous le symbole « DOOO ».

BRP et ses filiales (la « Société ») conçoivent, développent, fabriquent et vendent des véhicules récréatifs motorisés et des produits marins. Le secteur Groupe sports motorisés de la Société comprend la catégorie des produits toutes saisons, qui se compose des véhicules tout-terrain, des véhicules côte à côte et des véhicules à trois roues; la catégorie des produits saisonniers, qui comprend des motoneiges, des motomarines et des pontons; et la catégorie des PAV liés aux véhicules récréatifs et moteurs pour fabricants d'équipement d'origine (« OEM »), qui comprend les pièces, accessoires et vêtements (les « PAV »), les moteurs pour les karts et les avions récréatifs, les boîtes à engrenages Pinion ainsi que les autres services. En outre, le secteur Groupe marin de la Société comprend des bateaux, des pontons, des moteurs à jet à injection directe et des moteurs hors-bord pour bateaux, ainsi que des PAV et autres services connexes.

Les produits de la Société sont vendus principalement par l'intermédiaire d'un réseau de concessionnaires et de distributeurs indépendants et sont aussi vendus à des fabricants d'équipement (les « Clients »). La Société distribue ses produits mondialement et les fabrique au Mexique, au Canada, en Autriche, aux États-Unis, en Finlande, en Australie et en Allemagne.

Le siège social de la Société est situé au 726, rue Saint-Joseph, Valcourt (Québec) J0E 2L0.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023 ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS »).

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certaines transactions qui sont évaluées sur une base différente, comme il est expliqué subséquentement dans la note sur les principales méthodes comptables.

Le 27 mars 2024, le conseil d'administration de la Société a approuvé les présents états financiers consolidés pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023.

b) Règle de consolidation

Les présents états financiers consolidés comprennent les états financiers de BRP et de ses filiales. BRP exerce le contrôle sur toutes ses filiales entièrement détenues au moyen de blocs de droits de vote, à l'exception de Regionales Innovations Centrum GmbH, située en Autriche, pour laquelle une participation ne donnant pas le contrôle de 25 % a été comptabilisée au moment de la consolidation, de BRP Commerce & Trade Shanghai Co. Ltd, située en Chine, pour laquelle une participation ne donnant pas le contrôle de 20 % a été comptabilisée au moment de la consolidation, et de Pinion GmbH, située en Allemagne, pour laquelle la participation ne donnant pas le contrôle est de 20 %. BRP fait aussi partie d'une coentreprise située en Autriche.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [SUITE]

b) Règle de consolidation [suite]

Les principales filiales de BRP comprises dans les présents états financiers consolidés sont les suivantes :

- Bombardier Produits Récréatifs inc., établie au Canada;
- BRP U.S. Inc., établie aux États-Unis;
- BRP-Rotax GmbH & Co. KG, établie en Autriche;
- BRP European Distribution SA, établie en Suisse;
- BRP Finland Oy, établie en Finlande;
- BRP Mexico S.A. de C.V., établie au Mexique.

Toutes les transactions et tous les soldes intersociétés ont été éliminés au moment de la consolidation.

c) Monnaies étrangères

Les états financiers consolidés de la Société sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie du principal environnement économique (la « monnaie fonctionnelle ») au sein duquel la Société exerce ses activités. La monnaie fonctionnelle des établissements à l'étranger est la monnaie locale, c'est-à-dire la monnaie dans laquelle la plupart des transactions avec les tiers sont libellées.

Transactions en monnaies étrangères

Aux fins de la préparation de ses états financiers consolidés, la Société applique les procédures suivantes aux transactions et aux soldes dans une monnaie autre que leur monnaie fonctionnelle. Les éléments monétaires sont convertis en fonction des taux de change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière, et les éléments non monétaires sont convertis en fonction des taux de change en vigueur à la date de transaction. Les revenus et les charges (sauf les amortissements, qui sont convertis selon les mêmes taux de change que les actifs correspondants) sont convertis d'après les taux de change en vigueur aux dates de transaction ou selon les taux de change moyens de la période. Les gains et les pertes de change sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net.

Consolidation des établissements à l'étranger

Tous les actifs et passifs liés à des établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière. Les revenus et les charges sont convertis selon les taux de change moyens de la période. Les gains et les pertes de la Société liés à la conversion des établissements à l'étranger sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et cumulés dans les capitaux propres jusqu'à ce que la Société cesse d'exercer un contrôle sur les établissements à l'étranger. À ce moment, les gains ou les pertes de change cumulés dans les capitaux propres sont entièrement reclassés en résultat net.

d) Évaluation des stocks

Les matériaux et les produits en cours, les produits finis ainsi que les pièces, accessoires et vêtements sont évalués au moindre du coût moyen pondéré ou de la valeur nette de réalisation. Le coût des produits en cours et des produits finis fabriqués par la Société comprend le coût des matériaux et de la main-d'œuvre directe ainsi que les coûts indirects directement attribuables à la fabrication. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Les stocks sont ramenés à la valeur nette de réalisation lorsqu'il est déterminé que leur coût n'est pas entièrement recouvrable. Lorsque les circonstances qui justifiaient précédemment de réduire la valeur des stocks n'existent plus ou lorsqu'il y a des indications claires d'une augmentation de la valeur nette de réalisation en raison d'un changement de la situation économique, le montant de la réduction de valeur fait l'objet d'une reprise.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [SUITE]

e) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les terrains, les bâtiments, l'équipement et l'outillage détenus en vue de leur utilisation dans le cadre d'activités de développement, de production et de distribution ou à des fins administratives. Elles sont comptabilisées au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le coût d'un élément comptabilisé aux immobilisations corporelles inclut son prix d'achat ainsi que tous les coûts directement attribuables au transfert de l'immobilisation jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation, y compris les coûts d'emprunt engagés au cours de la construction.

À l'exception des terrains, les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Si une immobilisation corporelle comporte des composants importants dont les durées d'utilité estimées sont différentes, l'amortissement est calculé pour chacun des composants selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée respective. Les durées d'utilité estimées de la Société, en fonction des catégories, sont les suivantes :

Outillage	De 3 à 7 ans
Équipement	De 3 à 20 ans
Bâtiments	De 10 à 60 ans

L'amortissement des actifs en cours de développement commence lorsqu'ils sont prêts pour leur utilisation prévue.

Les durées d'utilité estimées, les valeurs résiduelles et les modes d'amortissement sont révisés à la fin de chaque exercice, et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective.

Les bâtiments, l'équipement et l'outillage entièrement amortis sont conservés dans les comptes de coût et de l'amortissement cumulé jusqu'à ce que ces actifs soient mis hors service. Dans le cas d'une cession, le coût et l'amortissement cumulé sont retirés de l'état consolidé de la situation financière, et le montant net, diminué du produit de la cession, est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles afin de déterminer s'il existe un quelconque indice que ces actifs ont pu se déprécier. S'il existe un tel indice, un test de dépréciation est effectué, comme il est expliqué au paragraphe h) ci-après.

f) Immobilisations incorporelles

Le goodwill représente l'excédent du prix d'achat des entreprises acquises sur la juste valeur des actifs nets acquis. Le goodwill est systématiquement soumis à un test de dépréciation au 31 janvier, ou plus fréquemment si des événements ou des situations indiquent qu'il pourrait s'être déprécié. Le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie (les « UGT ») aux fins du test de dépréciation, selon le niveau le plus bas auquel il fait l'objet d'un suivi par la direction.

Les marques de commerce sont comptabilisées au coût et ne sont pas amorties compte tenu de leurs durées d'utilité prévues indéterminées pour la Société. L'évaluation des durées d'utilité prévues indéterminées est révisée à la fin de chaque exercice. Les marques de commerce sont systématiquement soumises à un test de dépréciation au 31 janvier, ou plus fréquemment si des événements ou des situations indiquent qu'elles pourraient s'être dépréciées. Les marques de commerce font l'objet d'un test de dépréciation avec les UGT auxquelles elles se rattachent.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [SUITE]

f) Immobilisations incorporelles [suite]

Les logiciels, les licences et les brevets, les réseaux de concessionnaires et les relations avec la clientèle sont comptabilisés au coût et sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée, comme suit :

Logiciels et licences	De 3 à 5 ans
Brevets	10 ans
Réseaux de concessionnaires	De 5 à 20 ans
Relations avec la clientèle	De 10 à 15 ans

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société revoit les valeurs comptables de ses logiciels et licences, de ses réseaux de concessionnaires et de ses relations avec la clientèle afin de déterminer s'il existe un quelconque indice que ces actifs ont pu se déprécier. S'il existe un tel indice, un test de dépréciation est effectué, comme il est expliqué au paragraphe h) ci-après.

En ce qui concerne les dépenses liées aux activités de recherche et développement, elles sont passées en charges dans la période au cours de laquelle elles sont engagées, sauf dans le cas des activités de développement si certains critères précis relatifs à leur inscription à l'actif en tant qu'immobilisations incorporelles sont remplis.

g) Contrats de location

À la date de passation du contrat, la Société apprécie si celui-ci est ou contient un contrat de location. Les contrats de location sont comptabilisés en tant qu'actifs au titre de droits d'utilisation et d'obligations locatives à la date de début du contrat de location. Les paiements associés aux contrats de location à court terme et aux contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur sont passés en charges.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui ne sont pas effectués à la date de début du contrat de location, actualisés au moyen du taux d'emprunt marginal de la Société à la date de début du contrat de location si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être déterminé facilement. Les obligations locatives comprennent la valeur actualisée nette des paiements de loyers suivants (s'il y a lieu) :

- les paiements fixes (y compris en substance), déduction faite des avantages incitatifs à la location;
- les paiements de loyers variables fondés sur un indice ou un taux;
- les montants que la Société s'attend à devoir payer au titre de garanties de valeur résiduelle;
- le prix d'exercice des options d'achat si la Société a la certitude raisonnable de les exercer;
- les pénalités exigées en cas de résiliation anticipée d'un contrat de location, sauf si la Société a la certitude raisonnable de ne pas résilier ce contrat avant terme.

Par la suite, l'obligation locative est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'obligation locative est réévaluée, et un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation d'un indice ou d'un taux, d'un changement de l'estimation d'une garantie de valeur résiduelle ou d'un changement de l'hypothèse relative aux options d'achat, de prolongation ou de résiliation. L'obligation locative est également réévaluée lorsque le contrat de location sous-jacent est modifié.

La Société comptabilise chaque composante locative et les composantes non locatives qui s'y rattachent comme une seule composante, de nature locative.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [SUITE]

g) Contrats de location [suite]

L'actif au titre du droit d'utilisation est initialement évalué au coût, ce qui comprend l'évaluation initiale de l'obligation locative correspondante, les paiements de loyers effectués à la date de début du contrat ou avant cette date, ainsi que les coûts directs initiaux, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis sur la durée la plus courte entre la durée du contrat et la durée d'utilité de l'actif sous-jacent. Ces actifs sont amortis à compter de la date de début du contrat de location. En outre, l'actif au titre du droit d'utilisation est diminué des pertes de valeur découlant des tests de dépréciation, comme il est expliqué au paragraphe h) ci-dessous, le cas échéant, et ajusté pour tenir compte de certaines réévaluations de l'obligation locative.

h) Dépréciation des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation

Un actif s'est déprécié lorsque sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est déterminée pour un actif individuel à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Le cas échéant, l'actif fait l'objet d'un test de dépréciation au sein d'une UGT, qui correspond au niveau le plus bas d'actifs pour lequel il existe des entrées de trésorerie identifiables séparément. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée au moyen de la méthode des flux de trésorerie nets futurs actualisés. La juste valeur diminuée des coûts de sortie reflète le montant que la Société pourrait tirer de la sortie de l'actif dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, après déduction des coûts de sortie. S'il n'existe aucun marché actif pour l'actif, la juste valeur est évaluée au moyen de modèles d'évaluations adéquats, selon la nature de l'actif ou de l'UGT, notamment des modèles d'actualisation des flux de trésorerie. La charge de perte de valeur comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net correspond à l'écart entre la valeur comptable et la valeur recouvrable.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société revoit les valeurs comptables des actifs (sauf le goodwill) ou des UGT qui se sont dépréciés au cours de périodes antérieures afin de déterminer s'il existe un quelconque indice que leur valeur recouvrable a augmenté. S'il existe un tel indice, un test de dépréciation est effectué, et une reprise de valeur est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net jusqu'à concurrence de la valeur comptable qui aurait existé si la charge de perte de valeur n'avait pas été comptabilisée au cours d'exercices antérieurs.

i) Instruments financiers

Un instrument financier est tout contrat qui donne lieu à un actif financier pour une partie et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres pour une autre partie. Les instruments financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur lorsque la Société devient partie à une transaction et sont par la suite réévalués à la juste valeur ou au coût amorti à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, en fonction de leur classement.

Lorsque la Société acquiert ou émet un instrument financier qui n'est pas comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net, les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif ou du passif financier sont inclus dans la valeur comptable et amortis dans l'état consolidé du résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsque la Société acquiert ou émet un instrument financier évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, tous les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [SUITE]

i) Instruments financiers [suite]

Une modification de passifs financiers qui comprennent une option de remboursement anticipé, au pair, sans coûts de résiliation, correspond à une extinction. Lorsqu'une modification est comptabilisée en tant qu'extinction, l'instrument financier initial est décomptabilisé, y compris les coûts de transaction non amortis et les coûts ou frais engagés relativement à la modification, et le nouvel instrument découlant de la modification est comptabilisé à la juste valeur.

Actifs financiers et passifs financiers autres que les dérivés

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, les actifs financiers et les passifs financiers qui ne sont pas des dérivés sont évalués à la juste valeur ou au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, en fonction du classement suivant :

- Les placements à utilisation restreinte sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.
- La trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les créances clients et autres débiteurs sont évalués au coût amorti à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.
- Le passif lié à la participation ne donnant pas le contrôle est évalué à la juste valeur par le biais du résultat net à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.
- Les facilités de crédit renouvelables, les fournisseurs et charges à payer, les autres passifs financiers, la dette à long terme et les obligations locatives sont évalués au coût amorti à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des actifs financiers ou des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, ils sont évalués à la juste valeur, y compris les dérivés qui sont incorporés dans des contrats financiers et non financiers et qui ne sont pas étroitement liés au contrat hôte.

Dans l'état consolidé du résultat net, les variations de la juste valeur des dérivés utilisés pour gérer le risque de change lié aux éléments du fonds de roulement sont comptabilisées dans les autres charges (revenus) d'exploitation.

Instruments financiers dérivés soumis à la comptabilité de couverture des flux de trésorerie

La Société applique la comptabilité de couverture des flux de trésorerie lorsqu'il est fort probable que des flux de trésorerie prévus se réalisent et que tous les autres critères relatifs au modèle de couverture des flux de trésorerie soient remplis. La portion efficace de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés en tant qu'éléments de couverture selon le modèle de couverture des flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et est cumulée dans les capitaux propres jusqu'à ce que la transaction faisant l'objet de la couverture soit comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net. La portion inefficace est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net à la fin de chaque période. La Société évalue, à l'origine d'une relation de couverture et régulièrement par la suite, si les instruments de couverture devraient compenser efficacement les flux de trésorerie des éléments couverts respectifs dans la période au cours de laquelle ils sont désignés à titre de couverture.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [SUITE]

i) Instruments financiers [suite]

Si un instrument financier dérivé comptabilisé selon le modèle de couverture des flux de trésorerie est réglé avant de venir à échéance ou si la relation de couverture ne satisfait plus les critères d'une couverture des flux de trésorerie, les gains ou les pertes cumulés liés à l'instrument financier dérivé demeurent dans les capitaux propres tant que la transaction couverte sous-jacente est susceptible de se réaliser et sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net dans la période au cours de laquelle la transaction couverte sous-jacente est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net. Si la transaction sous-jacente couverte est réglée avant de venir à échéance ou qu'elle n'est plus susceptible de se réaliser, les gains ou les pertes cumulés dans les capitaux propres à ce jour sont immédiatement reclassés dans l'état consolidé du résultat net. Les gains ou les pertes liés aux instruments financiers dérivés comptabilisés selon le modèle de couverture des flux de trésorerie sont comptabilisés dans la même catégorie que l'élément faisant l'objet d'une couverture dans l'état consolidé du résultat net.

j) Décomptabilisation des créances

Les créances sont décomptabilisées de l'état consolidé de la situation financière seulement si les droits contractuels de la Société sur les flux de trésorerie expirent ou si la Société transfère à un tiers la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents aux créances vendues.

k) Programmes de retenues des concessionnaires

La Société offre des programmes incitatifs à l'intention des concessionnaires en vertu desquels, au moment de l'expédition, la Société facture au concessionnaire un montant qui est remboursable par suite de la vente finale et de l'enregistrement de la garantie sur le produit. La Société présente les montants à payer aux concessionnaires dans les autres passifs financiers courants dans l'état consolidé de la situation financière.

l) Provisions

Les provisions représentent des passifs dont le montant ou le calendrier de paiement est incertain. Les provisions sont comptabilisées dans l'état consolidé de la situation financière lorsque la Société a une obligation légale ou implicite résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation. En outre, des provisions sont comptabilisées à l'égard des contrats pour lesquels les coûts inévitables engagés pour satisfaire aux obligations sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat.

Les provisions sont évaluées à la fin de chaque période selon la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation. Afin de tenir compte de l'effet de la valeur temps de l'argent, les provisions sont évaluées en fonction de la valeur actuelle des sorties de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation selon un taux d'intérêt sans risque ajusté en fonction du risque spécifique de l'obligation. Les provisions sont réévaluées à la date de chaque état consolidé de la situation financière selon les taux d'intérêt en vigueur à cette date; des charges d'intérêts sont comptabilisées pour refléter le passage du temps.

Les principales provisions présentées par la Société sont décrites en détail ci-dessous :

Provisions relatives aux produits vendus

Lorsqu'elle vend des produits, la Société comptabilise une provision relative aux garanties limitées sur ces produits, généralement pour des périodes allant de 6 mois à 5 ans.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [SUITE]

i) Provisions [suite]

Provisions relatives aux produits vendus [suite]

La Société comptabilise une provision liée aux réclamations existantes relatives à l'utilisation de ces produits et aux réclamations possibles, mais non présentées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

La Société établit une provision liée aux coûts estimatifs de promotion au moment où les revenus sont comptabilisés. Ces coûts comprennent notamment les rabais sur les produits accordés aux clients, les remises sur quantité et les programmes de financement de détail. Dans l'état consolidé du résultat net, les mesures de stimulation des ventes ayant un effet de trésorerie sont comptabilisées en tant que réduction des revenus, tandis que les mesures de stimulation des ventes sans effet de trésorerie, comme l'offre de produits gratuits, sont incluses dans le coût des ventes.

m) Avantages du personnel

Avantages courants

La Société comptabilise une charge au titre des salaires, des primes, de la rémunération fondée sur des actions et des cotisations sociales du personnel dans l'état consolidé du résultat net au cours de la période où les services sont rendus. Les avantages courants liés au personnel des usines de fabrication sont compris dans le coût des stocks produits, comme il est décrit ci-dessus au paragraphe d).

Avantages futurs

La Société est le promoteur, au Canada et à l'étranger, de plusieurs régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies, capitalisés ou non, qui couvrent la plupart de ses employés. La Société offre aussi d'autres régimes d'avantages complémentaires de retraite à certains employés.

Régimes de retraite à prestations définies et régimes d'avantages complémentaires de retraite

Les coûts annuels liés aux régimes de retraite à prestations définies et aux régimes d'avantages complémentaires de retraite, qui comprennent les coûts des services rendus au cours de l'exercice, le montant net des charges d'intérêts et les coûts des services passés, sont déterminés de manière actuarielle au moyen de la méthode des unités de crédit projetées en fonction des meilleures estimations de la direction à l'égard des taux d'actualisation, de la progression des salaires, de l'âge de départ à la retraite des employés, de l'espérance de vie, de l'inflation et des coûts de soins de santé.

Les coûts des services rendus au cours de l'exercice sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net lorsque les employés rendent des services à la Société. En ce qui a trait au personnel des usines de fabrication, les coûts des services rendus au cours de l'exercice sont compris dans le coût des stocks produits, comme il est décrit ci-dessus au paragraphe d).

Le montant net des charges d'intérêts est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net à chaque période pour refléter le passage du temps.

Les coûts des services passés (gains) découlant de la variation de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la suite de la modification ou de la réduction d'un régime sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net lorsque survient cette modification ou cette réduction. Une réduction découle d'une transaction qui vient réduire de façon importante le nombre d'employés couverts par un régime.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [SUITE]

m) Avantages du personnel [suite]

Avantages futurs [suite]

Dans l'état consolidé du résultat net, les coûts liés aux régimes de retraite à prestations définies et aux autres régimes d'avantages complémentaires de retraite sont classés séparément en fonction de leur nature. Les coûts des services rendus au cours de l'exercice et les coûts des services passés (gains) sont présentés en bénéfice d'exploitation, tandis que le montant net des charges d'intérêts sur l'obligation découlant des avantages sociaux futurs du personnel est présenté dans les frais financiers.

Le passif comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière correspond à la valeur actuelle des obligations au titre du régime diminuée de la juste valeur des actifs du régime à cette date. Les obligations au titre du régime sont déterminées en fonction des versements futurs prévus au titre des prestations, actualisés selon les taux d'intérêt du marché en vigueur au 31 janvier, et les actifs du régime sont évalués à leur juste valeur à cette date. Les écarts actuariels découlant du calcul de la valeur actuelle des obligations au titre du régime et de la juste valeur des actifs du régime sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et cumulés directement dans les bénéfices non distribués (pertes accumulées).

Régimes à cotisations définies

Des charges au titre des régimes à cotisations définies sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat net lorsque les employés rendent les services à la Société. Les charges liées au personnel des usines de fabrication sont comprises dans le coût des stocks produits, comme il est décrit ci-dessus au paragraphe d). Les charges au titre du régime à cotisations définies sont intégralement présentées en bénéfice d'exploitation.

n) Comptabilisation des revenus

Les revenus de la Société sont tirés principalement de la vente de produits ainsi que de pièces et d'accessoires connexes. Chaque vente est considérée comme une seule et même obligation de prestation, et les revenus sont comptabilisés lorsque les marchandises sont expédiées, soit au moment précis auquel les Clients obtiennent le contrôle de l'actif et la Société a rempli son obligation de prestation. Les revenus sont évalués à un montant correspondant à la contrepartie à laquelle la Société s'attend à avoir droit, ce qui tient compte des promotions des ventes et des crédits pour retour qui devraient être consentis après la date d'expédition. La Société comptabilise des revenus différés si elle reçoit une contrepartie, ou si elle a un droit inconditionnel de recevoir une contrepartie, avant de remplir son obligation de prestation.

Si, en plus de la garantie régulière, une garantie prolongée est accordée lors de l'achat du produit, une tranche des revenus représentant la valeur de la garantie prolongée est différée. La valeur différée se base sur le prix de vente spécifique de l'unité vendue et de la garantie prolongée consentie. Les revenus différés sont alors comptabilisés sur la période de couverture de la garantie prolongée.

o) Aide gouvernementale

L'aide gouvernementale, y compris les crédits d'impôt pour recherche et développement, est comptabilisée lorsque la Société satisfait aux exigences relatives aux programmes d'aide et que le recouvrement est raisonnablement assuré. L'aide gouvernementale reçue, mais conditionnellement remboursable, est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net tant qu'il demeure probable que les conditions relatives au remboursement ne seront pas remplies. L'aide gouvernementale accordée pour compenser les charges est présentée dans l'état consolidé du résultat net à titre de réduction des charges auxquelles elle se rapporte, tandis que l'aide accordée pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles est déduite du coût de l'actif connexe.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [SUITE]

p) Rémunération fondée sur des actions

La Société attribue aux dirigeants et aux employés des options d'achat d'actions qui sont réglées par l'émission d'actions ordinaires. La Société établit une charge de rémunération à l'égard de ces attributions en fonction de la juste valeur de chaque tranche d'options à la date d'attribution. La charge de rémunération est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net sur la période d'acquisition des droits de chaque tranche en fonction du nombre d'options dont les droits devraient finalement être acquis. La Société effectue une estimation des renoncations aux options sur actions au moment de l'attribution et révisé ces estimations lors de périodes ultérieures si le nombre réel de déchéances diffère de ces estimations. Le montant correspondant est comptabilisé dans le surplus d'apport en tant que composante des capitaux propres.

q) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt de la Société représente la somme d'impôt exigible à payer en fonction du bénéfice imposable pour l'exercice, de l'impôt différé et des crédits d'impôt. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont établis selon les différences entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales des actifs et des passifs au moyen des taux d'imposition et des lois fiscales adoptés ou quasi adoptés qui devraient être en vigueur au moment où les écarts se résorberont. L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net, sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt connexe est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres.

Modifications d'IAS 12, *Impôts sur le résultat*

Le 23 mai 2023, l'IASB a publié *Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier Deux*, qui modifie IAS 12, *Impôts sur le résultat*. Ces modifications s'appliquent à l'impôt sur le résultat qui découle d'une loi fiscale adoptée ou quasi adoptée dans le but de mettre en œuvre le modèle de règles du Pilier Deux de l'Organisation de coopération et de développement économiques (l'« OCDE »). Les modifications instaurent également une exception temporaire à la comptabilisation des actifs et des passifs d'impôt différé résultant de la mise en œuvre de ces règles, ainsi qu'aux informations à fournir connexes. Ces modifications s'appliquent dès leur publication et de manière rétrospective conformément à IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*. Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2024, la Société a appliqué l'exception relative à la comptabilisation des actifs et des passifs d'impôt différé et à la présentation d'informations connexes découlant des règles du Pilier Deux dans les territoires où celles-ci ont été adoptées.

r) Bénéfice par action

Le bénéfice par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux porteurs d'instruments de capitaux propres de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le bénéfice dilué par action est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation en supposant la conversion de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives des régimes d'options d'achat d'actions. En ce qui a trait au régime d'options d'achat d'actions, un calcul est effectué afin de déterminer le nombre d'actions qui auraient pu être acquises à la juste valeur (établie en fonction du cours moyen annuel des actions de la Société) selon la valeur monétaire des droits de souscription rattachés aux options d'achat d'actions en cours.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [SUITE]

s) Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. En vertu de cette méthode, la contrepartie d'achat est attribuée aux actifs identifiables acquis, aux passifs repris et aux passifs éventuels (l'« actif net ») en fonction de leur juste valeur à la date d'acquisition, le montant excédent de la contrepartie d'achat étant affecté au goodwill. Les justes valeurs provisoires attribuées à une date de clôture sont déterminées de façon définitive aussitôt que l'information pertinente est disponible, sur une période qui ne doit pas excéder 12 mois à compter de la date d'acquisition, et elles sont ajustées afin de refléter la transaction à partir de la date d'acquisition.

Les résultats des entreprises acquises sont inclus aux états financiers consolidés à la date d'acquisition. Les coûts d'acquisition sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Les immobilisations incorporelles et le goodwill découlant d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition à ces transactions. Pour évaluer la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris et estimer leur durée d'utilité, la Société utilise des estimations et des hypothèses importantes concernant les projections des flux de trésorerie, le risque économique et le coût moyen pondéré du capital. Ces estimations et hypothèses déterminent le montant affecté aux immobilisations incorporelles et au goodwill, ainsi que la période d'amortissement des immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité déterminée.

t) Information sectorielle

Les secteurs opérationnels sont des composantes d'une entité qui se livrent à des activités commerciales dont elles tirent des revenus et pour lesquelles elles engagent des charges, y compris des revenus et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes de cette entité. Les activités connexes peuvent être clairement distinguées, et les revenus et la marge brute sont régulièrement examinés par un principal décideur opérationnel en vue de prendre les décisions sur les ressources à affecter et d'évaluer la performance.

La Société compte désormais deux secteurs opérationnels à présenter : le Groupe sports motorisés et le Groupe marin. Le secteur Groupe sports motorisés comprend les produits toutes saisons, les produits saisonniers et les PAV liés aux véhicules récréatifs et moteurs pour OEM, tandis que le secteur Groupe marin comprend les bateaux, les moteurs hors-bord et à jet à injection directe pour bateaux, et les PAV et autres services connexes.

3. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS IMPORTANTS

La préparation des présents états financiers consolidés conformément aux méthodes comptables de la Société exige de la direction qu'elle formule des jugements et des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés, ainsi que sur les montants connexes relatifs aux revenus et aux charges, aux autres éléments du résultat global et aux informations fournies.

a) Estimations importantes aux fins de l'application des méthodes comptables de la Société

Les meilleures estimations de la Société sont fondées sur les renseignements, les données et les faits connus à la date à laquelle elles sont formulées. La direction s'appuie sur son expérience et sur certains renseignements, sur la conjoncture économique et les tendances en général, ainsi que sur des hypothèses concernant les résultats futurs probables pour formuler les estimations. Ces estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées périodiquement, et les incidences de toute variation sont comptabilisées immédiatement. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations, et ces différences pourraient être importantes.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

3. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS IMPORTANTS [SUITE]

a) Estimations importantes aux fins de l'application des méthodes comptables de la Société [suite]

Le budget d'exploitation annuel de la Société et les révisions du budget qu'elle réalise durant l'exercice (collectivement le « Budget »), de même que le plan stratégique de la Société, comprennent des données fondamentales qui sont utilisées comme base pour établir certaines estimations importantes nécessaires à la préparation des présents états financiers consolidés. Chaque année, la direction prépare son budget d'exploitation et son plan stratégique annuels selon un processus en fonction duquel un budget détaillé sur un an et un plan stratégique sur trois ans sont établis par chaque entité, puis consolidés.

Les flux de trésorerie et la rentabilité compris dans le Budget sont fondés sur les commandes actuelles et futures prévues, la conjoncture générale des marchés, les structures de coûts actuelles, les variations de coûts prévues et les ententes actuelles avec des tiers. La direction utilise des données du budget d'exploitation annuel et des projections ou des hypothèses additionnelles pour calculer les résultats prévus en ce qui a trait au plan stratégique et aux périodes ultérieures.

Le Budget et le plan stratégique sont approuvés par la direction et le conseil d'administration. La direction assure ensuite le suivi du rendement par rapport au Budget. Des écarts importants entre le rendement réel et le rendement prévu constituent un indicateur clé du besoin d'évaluer si certaines des estimations utilisées pour la préparation de l'information financière devraient être révisées.

La direction doit s'appuyer sur des estimations aux fins de l'application des méthodes comptables de la Société, et elle est d'avis que les estimations les plus importantes sont les suivantes :

Estimation de la valeur nette de réalisation des stocks

La valeur nette de réalisation des matériaux et des produits en cours est déterminée d'après la comparaison des éléments et de la valeur des stocks avec les besoins en matière de production, les caractéristiques actuelles et futures des produits, les coûts de production prévus devant être engagés et la rentabilité prévue des produits finis. La valeur nette de réalisation des produits finis ainsi que des pièces, accessoires et vêtements est déterminée d'après la comparaison des éléments et de la valeur des stocks avec les prix de vente prévus, les programmes de vente et les caractéristiques des nouveaux produits.

Estimation de la dépréciation des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation

La direction évalue la valeur d'utilité des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation principalement au niveau d'un groupe d'UGT, à l'aide d'une méthode d'actualisation des flux de trésorerie; l'évaluation est effectuée par gamme de produits, en fonction de l'établissement du budget et du plan stratégique annuels. Des marques de commerce et un goodwill ont été comptabilisés relativement à l'acquisition du secteur des produits récréatifs de Bombardier Inc. par la Société en 2003. Des marques de commerce totalisant 122,6 millions \$ et un goodwill de 114,7 millions \$ étaient liés à cette transaction au 31 janvier 2024 (122,6 millions \$ et 114,7 millions \$ au 31 janvier 2023, respectivement). De plus, des marques de commerce totalisant 42,0 millions \$ et un goodwill de 137,6 millions \$ ont été comptabilisés au 31 janvier 2024 par suite de divers regroupements d'entreprises qui ont eu lieu après 2003 (93,7 millions \$ et 137,6 millions \$ au 31 janvier 2023, respectivement).

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

3. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS IMPORTANTS [SUITE]

a) Estimations importantes aux fins de l'application des méthodes comptables de la Société [suite]

Estimation de la dépréciation des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation [suite]

Tests de dépréciation des marques de commerce et du goodwill

Aux fins des tests de dépréciation, les marques de commerce sont affectées à leur UGT respective. Au 31 janvier 2024, la valeur comptable de 164,6 millions \$ des marques de commerce se composait de montants de 63,5 millions \$, de 59,1 millions \$, de 8,3 millions \$, de 13,9 millions \$, de 4,4 millions \$ et de 15,4 millions \$, respectivement, au titre des marques *Ski-Doo*, *Sea-Doo*, *Manitou*, *Quintrex*, *Stacer* et *Pinion*. Au 31 janvier 2023, la valeur comptable de 216,3 millions \$ des marques de commerce se composait de montants de 63,5 millions \$, de 59,1 millions \$, de 20,1 millions \$, de 38,8 millions \$, de 14,8 millions \$, de 4,6 millions \$ et de 15,4 millions \$, respectivement, au titre des marques *Ski-Doo*, *Sea-Doo*, *Alumacraft*, *Manitou*, *Quintrex*, *Stacer* et *Pinion*.

Après la création des secteurs Groupe sports motorisés et Groupe marin au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2019, la Société a entièrement affecté le goodwill de 114,7 millions \$ inscrit en 2003 au secteur Groupe sports motorisés. Un goodwill de 63,7 millions \$ découlant de l'acquisition de la quasi-totalité des actifs liés aux activités de sports motorisés de Kongsberg Inc. situées à Shawinigan, au Québec (« KA Shawinigan »), une filiale de Kongsberg Automotive ASA, et un goodwill de 72,7 millions \$ lié à l'acquisition de Pinion ont été affectés à leur UGT respective au 31 janvier 2023.

Valeur recouvrable (se reporter à la note 26 pour obtenir d'autres renseignements sur les tests de dépréciation)

La valeur recouvrable du groupe d'UGT repose sur un calcul fondé sur leur valeur d'utilité qui s'appuie sur les flux de trésorerie projetés tirés du budget pour un exercice et du plan stratégique sur trois exercices, tout en incluant une valeur finale calculée en actualisant les données de l'exercice final à perpétuité. Les données servent de fondement aux principales hypothèses servant au calcul de la valeur d'utilité et elles incluent les volumes de vente, les prix de vente, les coûts de production, les coûts de distribution et les charges d'exploitation ainsi que les taux d'actualisation. Ces données constituent les meilleures informations disponibles à la date des tests de dépréciation. Les flux de trésorerie futurs estimatifs sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt de 9,5 % à 14,1 %. Ces taux d'actualisation ont été calculés en ajoutant les facteurs de risque liés à la gamme de produits testée au coût en capital moyen pondéré de la Société. Lors de l'évaluation de la valeur d'utilité, des taux de croissance variant entre 0,0 % et 2,0 % ont été utilisés pour calculer la valeur finale. En outre, une approche par le marché a été employée pour évaluer le caractère raisonnable des conclusions tirées.

Analyse de sensibilité

La Société procède à une analyse de sensibilité des flux de trésorerie et des taux d'actualisation afin de confirmer la valeur recouvrable des marques de commerce, du goodwill et des immobilisations corporelles. En supposant que toutes les autres variables demeurent constantes, une diminution de 5 % des flux de trésorerie estimatifs ou une augmentation de 100 points de base des taux d'actualisation utilisés n'auraient pas entraîné de dépréciation additionnelle au 31 janvier 2024.

Estimation de la recouvrabilité des actifs d'impôt différé

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés uniquement si la direction juge probable qu'ils seront réalisés selon le budget annuel, le plan stratégique et des projections additionnelles permettant de calculer les résultats prévus pour des périodes ultérieures.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

3. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS IMPORTANTS [SUITE]

a) Estimations importantes aux fins de l'application des méthodes comptables de la Société [suite]

Estimation des provisions au titre des garanties régulières liées aux produits, des passifs liés aux produits et des programmes de vente

Le coût de la garantie régulière est établi pour chaque gamme de produits et comptabilisé au moment de la vente en fonction de la meilleure estimation faite par la direction d'après les taux et les tendances historiques au titre des coûts. Les provisions relatives aux garanties régulières sont ajustées lorsque la Société détecte un problème important et récurrent relatif à des produits vendus ou lorsqu'elle constate des écarts en matière de coûts et de tendances par suite de l'analyse des réclamations au titre des garanties.

La provision au titre des passifs liés aux produits à la fin de la période est calculée en fonction de la meilleure estimation de la direction en ce qui a trait aux montants nécessaires au règlement des réclamations existantes. De plus, la provision au titre des passifs liés aux produits à la fin de la période de présentation de l'information financière comprend les réclamations engagées, mais non présentées, d'après les coûts historiques moyens.

La provision liée au programme de vente est estimée selon les caractéristiques actuelles du programme, les données historiques et les ventes au détail prévues pour chaque gamme de produits.

Estimation des taux d'actualisation utilisés pour évaluer les charges et le passif au titre des régimes à prestations définies

Afin de déterminer les taux d'actualisation utilisés pour calculer les charges et le passif au titre des régimes à prestations définies, la direction consulte des cabinets d'actuaire externes pour qu'ils lui fournissent des taux d'actualisation utilisés couramment et applicables, qui sont fondés sur le rendement de placements à revenu fixe dans des sociétés de première qualité ayant des flux de trésorerie qui correspondent au versement prévu des prestations pour chaque régime à prestations définies. La direction se fonde sur ses connaissances et sur sa compréhension des facteurs économiques généraux pour tirer une conclusion sur l'exactitude des taux d'actualisation utilisés.

Estimation de la durée du contrat de location

À la date de début du contrat, lorsqu'elle détermine la durée du contrat de location, la direction tient compte de tous les faits et circonstances faisant que la Société a un avantage économique à exercer une option de prolongation ou à ne pas exercer une option de résiliation. Des options de prolongation ou des périodes assujetties aux options de résiliation sont incluses dans la durée du contrat de location uniquement s'il existe une certitude raisonnable que ce dernier sera prolongé ou qu'il ne sera pas résilié. Cette évaluation est révisée s'il se produit un changement de circonstances important qui dépend de la volonté de la Société.

b) Jugements importants posés lors de l'application des méthodes comptables de la Société

La direction doit poser certains jugements lors de l'application des méthodes comptables de la Société, particulièrement en ce qui a trait aux éléments suivants :

Dépréciation des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation

La Société opère selon un niveau élevé d'intégration et d'interdépendance aux fins de ses activités de conception, de développement, de fabrication et de distribution. Les entrées de trésorerie générées par chaque gamme de produits nécessitent le recours à divers actifs de la Société, ce qui limite les tests de dépréciation à effectuer pour un seul actif. Par conséquent, la direction effectue les tests de dépréciation en regroupant les actifs en UGT.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

3. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS IMPORTANTS [SUITE]

b) Jugements importants posés lors de l'application des méthodes comptables de la Société [suite]

Dépréciation des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation [suite]

Monnaie fonctionnelle

La Société exerce ses activités à l'échelle mondiale, mais ses activités de conception, de développement, de fabrication et de distribution font l'objet d'un niveau élevé d'intégration, et la direction doit exercer un jugement important pour déterminer la monnaie fonctionnelle de chaque entité à l'aide des facteurs énoncés dans IAS 21, *Effets des variations des cours des monnaies étrangères* (« IAS 21 »). La direction a déterminé que la monnaie fonctionnelle de chaque entité est sa monnaie locale, à moins que l'évaluation des critères utilisés aux fins de l'évaluation de la monnaie fonctionnelle énoncés dans IAS 21 ne détermine qu'une autre monnaie constitue la monnaie fonctionnelle. Les critères énoncés dans IAS 21 qui sont applicables à chaque entité font l'objet d'un examen annuel.

4. MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Passifs non courants assortis de clauses restrictives (modifications d'IAS 1)

En janvier 2020, l'IASB a publié une modification d'IAS 1, *Présentation des états financiers*, afin de clarifier ses exigences pour la présentation des passifs dans l'état de la situation financière. La modification clarifie que le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants est fondé sur les droits qui existent à la fin de la période de présentation de l'information financière et précise que le classement n'est pas touché par les attentes quant à l'exercice du droit de l'entité de différer le règlement d'un passif. Elle établit également la définition de règlement pour préciser que, par règlement, on entend le transfert à l'autre partie d'éléments de trésorerie, d'instruments de capitaux propres, d'autres actifs ou de services. Le 31 octobre 2022, l'IASB a publié *Passifs non courants assortis de clauses restrictives* (modifications d'IAS 1). Ces modifications précisent que les clauses restrictives que l'entité doit respecter après la date de clôture n'ont pas d'incidence sur le classement d'une dette en tant que passif courant ou non courant à la date de clôture.

Les modifications entreront en vigueur pour l'exercice de la Société ouvert à compter du 1^{er} février 2024. La Société évalue actuellement l'incidence possible de ces modifications.

Absence de convertibilité (modifications d'IAS 21)

En août 2023, l'IASB a publié des modifications d'IAS 21, *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*, qui renferme des indications pour préciser dans quelles situations une monnaie est convertible et comment déterminer le taux de change en l'absence de convertibilité. Les modifications apportent davantage de précisions sur les indicateurs permettant de déterminer si une monnaie est convertible ou non ainsi que sur le taux de change à appliquer en l'absence de convertibilité, et elles exigent la présentation d'informations supplémentaires lorsqu'une monnaie n'est pas convertible.

Les modifications entreront en vigueur pour l'exercice de la Société ouvert à compter du 1^{er} février 2025. La Société évalue actuellement l'incidence possible de ces modifications.

Autres normes ou modifications

L'IASB a publié d'autres normes ou modifications aux normes existantes qui ne devraient pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

5. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Transactions pour l'exercice clos le 31 janvier 2023

Le 5 août 2022, la Société a conclu l'acquisition de 80 % des actions en circulation de Pinion pour une contrepartie de 81,4 millions \$ (61,9 millions €) versée en trésorerie. Pinion est située à Denkendorf, en Allemagne, et elle conçoit, développe, assemble et vend des boîtes à engrenages mécaniques pour les vélos traditionnels et électriques.

Le 3 octobre 2022, la Société a conclu l'acquisition de la quasi-totalité des actifs liés aux activités de sports motorisés de KA Shawinigan pour une contrepartie de 127,2 millions \$ versée en trésorerie. KA Shawinigan est un acteur de premier plan dans le développement et la fabrication de produits électroniques et mécatroniques, ainsi qu'un fournisseur de longue date de BRP.

La valeur des actifs acquis, des passifs repris et de la participation ne donnant pas le contrôle s'établissait comme suit à la date d'acquisition :

	Pinion	KA Shawinigan	Total
Actifs acquis			
Actifs courants	7,8 \$ ^[a]	25,9 \$	33,7 \$
Actifs non courants	5,3	4,5	9,8
Immobilisations corporelles	1,3	9,5	10,8
Brevets	16,2	28,3	44,5
Marques de commerce	15,4	—	15,4
Relations avec la clientèle	13,0	—	13,0
Goodwill ^{[b], [c]}	72,7	63,7	136,4
Total des actifs acquis	131,7	131,9	263,6
Passifs repris			
Passifs courants	(11,1)	(3,8)	(14,9)
Passifs non courants	(18,8)	(0,9)	(19,7)
Total des passifs repris	(29,9)	(4,7)	(34,6)
Participation ne donnant pas le contrôle^[d]	(20,4)	—	(20,4)
Contrepartie totale versée en trésorerie	81,4 \$	127,2 \$	208,6 \$

^[a] Inclut un montant en trésorerie de 0,4 million \$ (0,3 million €).

^[b] Le goodwill résulte principalement des synergies attendues et de la croissance future.

^[c] Seul le goodwill de KA Shawinigan est déductible à des fins fiscales.

^[d] La participation ne donnant pas le contrôle est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition.

6. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Les créances clients et autres débiteurs de la Société s'établissent comme suit aux dates suivantes :

	31 janvier 2024	31 janvier 2023
Créances clients	538,5 \$	493,7 \$
Correction de valeur pour créances douteuses	(5,5)	(3,6)
	533,0	490,1
Taxes de vente et autres montants à recevoir de gouvernements	107,2	140,8
Autres	16,1	24,1
Total des créances clients et autres débiteurs	656,3 \$	655,0 \$



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

7. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les autres actifs financiers de la Société s'établissent comme suit :

	31 janvier 2024	31 janvier 2023
Placements à utilisation restreinte ^[a]	13,4 \$	12,9 \$
Instruments financiers dérivés	79,0	106,5
Avances consenties aux fournisseurs relativement aux immobilisations corporelles	22,2	36,2
Autres	41,6	36,3
Total des autres actifs financiers	156,2 \$	191,9 \$
Tranche courante	106,6	122,6
Tranche non courante	49,6	69,3
Total des autres actifs financiers	156,2 \$	191,9 \$

^[a] Les placements à utilisation restreinte sont des obligations négociées en bourse qui ne peuvent servir qu'à payer les indemnités de départ et les charges de retraite relatives aux régimes de retraite en Autriche, et ne peuvent être utilisés à des fins générales.

La portion non courante est principalement attribuable aux instruments financiers dérivés et aux placements à utilisation restreinte.

8. STOCKS

Les stocks de la Société s'établissent comme suit :

	31 janvier 2024	31 janvier 2023
Matériaux et produits en cours	834,9 \$	1 175,5 \$
Produits finis	929,7	746,1
Pièces, accessoires et vêtements	391,0	368,5
Total des stocks	2 155,6 \$	2 290,1 \$

Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2024, la Société a comptabilisé dans les états consolidés du résultat net une réduction de valeur des stocks de 55,6 millions \$ (43,3 millions \$ pour l'exercice clos le 31 janvier 2023), une reprise d'une réduction de valeur comptabilisée antérieurement pour un montant de 14,9 millions \$ (11,8 millions \$ pour l'exercice clos le 31 janvier 2023), ainsi qu'une charge de perte de valeur des stocks de 2,5 millions \$ (néant pour l'exercice clos le 31 janvier 2023) qui se rapporte au secteur Groupe marin.

9. AUTRES ACTIFS

Les autres actifs de la Société s'établissent comme suit :

	31 janvier 2024	31 janvier 2023
Charges payées d'avance	47,9 \$	45,3 \$
Frais financiers différés	3,1	4,9
Autres	8,2	19,8
Total des autres actifs	59,2 \$	70,0 \$
Tranche courante	57,7	66,7
Tranche non courante	1,5	3,3
Total des autres actifs	59,2 \$	70,0 \$



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles de la Société s'établissent comme suit aux dates suivantes :

	31 janvier 2024			31 janvier 2023		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable
Outillage	1 247,4 \$	787,8 \$	459,6 \$	1 127,4 \$	700,4 \$	427,0 \$
Équipement	1 461,9	726,2	735,7	1 278,3	606,3	672,0
Bâtiments	860,9	247,7	613,2	755,5	210,8	544,7
Terrains	195,8	—	195,8	166,7	—	166,7
Total	3 766,0 \$	1 761,7 \$	2 004,3 \$	3 327,9 \$	1 517,5 \$	1 810,4 \$

Aux 31 janvier 2024 et 2023, les actifs en cours de développement se sont chiffrés respectivement à 217,3 millions \$ et à 199,7 millions \$, et ils ont été inclus au coût des immobilisations corporelles.

Le tableau suivant illustre les variations des immobilisations corporelles durant l'exercice clos le 31 janvier 2024.

	Valeur comptable au 31 janvier 2023	Variations				Effet des variations des taux de change	Valeur comptable au 31 janvier 2024
		Acquisitions ^[a]	Cessions	Amortissement ^[b]	Perte de valeur (note 26)		
Outillage	427,0 \$	166,6 \$	(0,1) \$	(120,4) \$	(16,5) \$	3,0 \$	459,6 \$
Équipement	672,0	234,7	(1,3)	(142,0)	(26,8)	(0,9)	735,7
Bâtiments	544,7	107,4	—	(37,9)	—	(1,0)	613,2
Terrains	166,7	29,9	—	—	—	(0,8)	195,8
Total	1 810,4 \$	538,6 \$	(1,4) \$	(300,3) \$	(43,3) \$	0,3 \$	2 004,3 \$

^[a] Une aide gouvernementale de 9,8 millions \$ a été portée en diminution des acquisitions.

^[b] Un montant de 236,2 millions \$ est inclus dans le coût des ventes.

Le tableau suivant illustre les variations des immobilisations corporelles durant l'exercice clos le 31 janvier 2023.

	Valeur comptable au 31 janvier 2022	Variations				Effet des variations des taux de change	Valeur comptable au 31 janvier 2023
		Acquisitions ^[a]	Regroupements d'entreprises (note 5)	Cessions	Amortissement ^[b]		
Outillage	360,0 \$	165,6 \$	— \$	(0,1) \$	(101,9) \$	3,4 \$	427,0 \$
Équipement	513,3	260,0	10,8	(0,6)	(115,1)	3,6	672,0
Bâtiments	418,7	152,5	—	(0,1)	(29,7)	3,3	544,7
Terrains	149,9	8,8	—	(0,1)	—	8,1	166,7
Total	1 441,9 \$	586,9 \$	10,8 \$	(0,9) \$	(246,7) \$	18,4 \$	1 810,4 \$

^[a] Une aide gouvernementale de 14,1 millions \$ a été portée en diminution des acquisitions.

^[b] Un montant de 198,7 millions \$ est inclus dans le coût des ventes.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

11. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles de la Société s'établissent comme suit aux dates suivantes :

	31 janvier 2024			31 janvier 2023		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable
Goodwill	252,3 \$	— \$	252,3 \$	252,3 \$	— \$	252,3 \$
Marques de commerce	164,6	—	164,6	216,3	—	216,3
Logiciels et licences	322,9	149,3	173,6	308,4	143,5	164,9
Brevets	48,3	8,1	40,2	48,8	3,8	45,0
Réseaux de concessionnaires	115,8	92,8	23,0	136,5	86,3	50,2
Relations avec la clientèle	36,5	25,1	11,4	36,3	23,7	12,6
Total	940,4 \$	275,3 \$	665,1 \$	998,6 \$	257,3 \$	741,3 \$

Le tableau suivant illustre les variations des immobilisations incorporelles de la Société durant l'exercice clos le 31 janvier 2024.

	Valeur comptable au 31 janvier 2023	Acquisitions ^[a]	Amortissement ^[b]	Perte de valeur (note 26)	Effet des variations des taux de change	Valeur comptable au 31 janvier 2024
	2023					2024
Goodwill	252,3 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	252,3 \$
Marques de commerce	216,3	—	—	(50,9)	(0,8)	164,6
Logiciels et licences	164,9	37,4	(28,4)	(0,3)	—	173,6
Brevets	45,0	—	(4,3)	—	(0,5)	40,2
Réseaux de concessionnaires	50,2	—	(6,8)	(19,3)	(1,1)	23,0
Relations avec la clientèle	12,6	—	(1,3)	—	0,1	11,4
Total	741,3 \$	37,4 \$	(40,8) \$	(70,5) \$	(2,3) \$	665,1 \$

^[a] Une aide gouvernementale de néant a été portée en diminution des acquisitions.

^[b] Un montant de 12,2 millions \$ est inclus dans le coût des ventes.

Le tableau suivant illustre les variations des immobilisations incorporelles de la Société durant l'exercice clos le 31 janvier 2023.

	Valeur comptable au 31 janvier 2022	Acquisitions ^[a]	Regroupements d'entreprises (note 5)	Amortissement ^[b]	Effet des variations des taux de change	Valeur comptable au 31 janvier 2023
	2022					2023
Goodwill	115,9 \$	— \$	136,4 \$	— \$	— \$	252,3 \$
Marques de commerce	197,2	—	15,4	—	3,7	216,3
Logiciels et licences	123,8	57,4	0,8	(17,0)	(0,1)	164,9
Brevets	3,2	0,5	44,5	(2,0)	(1,2)	45,0
Réseaux de concessionnaires	54,5	—	—	(6,7)	2,4	50,2
Relations avec la clientèle	0,3	—	13,0	(0,8)	0,1	12,6
Total	494,9 \$	57,9 \$	210,1 \$	(26,5) \$	4,9 \$	741,3 \$

^[a] Une aide gouvernementale de 0,5 million \$ a été portée en diminution des acquisitions.

^[b] Un montant de 11,0 millions \$ est inclus dans le coût des ventes.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

12. CONTRATS DE LOCATION

Les principales activités de location de la Société sont attribuables à son usine de fabrication située en Finlande, à ses bureaux situés au Canada ainsi qu'à ses entrepôts servant à la distribution de pièces, d'accessoires et de vêtements.

Le tableau suivant illustre les variations des actifs au titre de droits d'utilisation au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2024.

	Valeur comptable au 31 janvier 2023	Acquisitions	Amortissement ^[a]	Effet des variations des taux de change	Résiliation, réévaluation et autres	Valeur comptable au 31 janvier 2024
Bâtiments et terrains	163,2 \$	19,0 \$	(43,0) \$	0,7 \$	12,5 \$	152,4 \$
Équipement	17,1	8,6	(7,6)	(0,9)	0,1	17,3
Total	180,3 \$	27,6 \$	(50,6) \$	(0,2) \$	12,6 \$	169,7 \$

^[a] Un montant de 26,2 millions \$ est inclus dans le coût des ventes.

Le tableau suivant illustre les variations des actifs au titre de droits d'utilisation au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2023.

	Valeur comptable au 31 janvier 2022	Acquisitions	Amortissement ^[a]	Effet des variations des taux de change	Résiliation, réévaluation et autres ^[b]	Valeur comptable au 31 janvier 2023
Bâtiments et terrains	117,7 \$	59,2 \$	(30,7) \$	2,0 \$	15,0 \$	163,2 \$
Équipement	14,9	7,0	(6,5)	0,7	1,0	17,1
Autres	0,1	—	—	(0,1)	—	—
Total	132,7 \$	66,2 \$	(37,2) \$	2,6 \$	16,0 \$	180,3 \$

^[a] Un montant de 21,4 millions \$ est inclus dans le coût des ventes.

^[b] Comprend un montant de 3,4 millions \$ lié aux regroupements d'entreprises.

Le tableau suivant illustre les variations des obligations locatives au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2024.

	Valeur comptable au 31 janvier 2023	Émission	Intérêts	Remboursement ^[a]	Effet des variations des taux de change	Résiliation, réévaluation et autres	Valeur comptable au 31 janvier 2024
Obligations locatives	196,9 \$	27,3 \$	7,7 \$	(56,3) \$	0,3 \$	12,4 \$	188,3 \$

^[a] Comprend les intérêts payés de 7,7 millions \$.

Le tableau suivant illustre les variations des obligations locatives au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2023.

	Valeur comptable au 31 janvier 2022	Émission	Intérêts	Remboursement ^[a]	Effet des variations des taux de change	Résiliation, réévaluation et autres ^[b]	Valeur comptable au 31 janvier 2023
Obligations locatives	146,9 \$	60,4 \$	5,4 \$	(40,8) \$	3,1 \$	21,9 \$	196,9 \$

^[a] Comprend les intérêts payés de 5,4 millions \$.

^[b] Comprend un montant de 3,4 millions \$ lié aux regroupements d'entreprises.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

13. FACILITÉS DE CRÉDIT RENOUVELABLES

Le 16 février 2022, la Société a modifié ses facilités de crédit renouvelables de 800,0 millions \$ afin d'augmenter le montant pouvant être prélevé sur celles-ci pour le faire passer à 1 100,0 millions \$ et de remplacer le taux LIBOR par le taux de financement à un jour garanti (le « Secured Overnight Financing Rate » ou le « SOFR ») à titre de taux d'intérêt de référence. Par la suite, le 14 juin 2022, la Société a ajouté un montant de 400 millions \$ à son engagement disponible en vertu de ses facilités de crédit renouvelables, portant ainsi le montant disponible à 1 500,0 millions \$ (les « facilités de crédit renouvelables »). La grille de prix et les autres modalités sont demeurées inchangées pour ces deux augmentations.

Les taux d'intérêt applicables varient en fonction d'un ratio de levier financier défini dans la convention concernant les facilités de crédit renouvelables comme étant le ratio de la dette nette sur les flux de trésorerie consolidés de la Société (le « ratio de levier financier »). Au 31 janvier 2024, les taux d'intérêt applicables s'établissent comme suit :

- i) le montant en dollars américains
 - a) au taux SOFR à terme (défini comme le taux d'intérêt à terme prospectif fondé sur le SOFR majoré d'un ajustement usuel au titre de l'écart de crédit) majoré de 1,45 % à 3,00 % par année, ou
 - b) au taux de base américain majoré de 0,45 % à 2,00 % par année, ou
 - c) au taux préférentiel des États-Unis majoré de 0,45 % à 2,00 % par année;
- ii) le montant en dollars canadiens
 - a) au taux des acceptations bancaires majoré de 1,45 % à 3,00 % par année, ou
 - b) au taux préférentiel du Canada majoré de 0,45 % à 2,00 % par année;
- iii) le montant en euros au taux EURIBOR majoré de 1,45 % à 3,00 % par année.

De plus, la Société paie des commissions d'engagement de 0,25 % à 0,40 % par année sur le montant non prélevé des facilités de crédit renouvelables.

Au 31 janvier 2024, les coûts d'emprunt en vertu des facilités de crédit renouvelables s'établissaient comme suit :

- i) le montant en dollars américains
 - a) au taux SOFR à terme majoré de 1,45 % par année, ou
 - b) au taux de base américain majoré de 0,45 % par année, ou
 - c) au taux préférentiel des États-Unis majoré de 0,45 % par année;
- ii) le montant en dollars canadiens
 - a) au taux des acceptations bancaires majoré de 1,45 % par année, ou
 - b) au taux préférentiel du Canada majoré de 0,45 % par année;
- iii) le montant en euros au taux EURIBOR majoré de 1,45 % par année.

Au 31 janvier 2024, les commissions d'engagement sur le montant non prélevé des facilités de crédit renouvelables s'établissaient à 0,25 % par année.

La Société doit maintenir, dans certaines circonstances, un ratio minimal de couverture des charges fixes. De plus, le total des emprunts disponibles est assujéti, en vertu des facilités de crédit renouvelables, à un calcul de la capacité d'emprunt correspondant à la somme de 75 % de la valeur comptable des créances clients et autres débiteurs et de 50 % de la valeur comptable des stocks.

Au 31 janvier 2024, la Société n'avait prélevé aucun montant sur les facilités de crédit renouvelables (néant au 31 janvier 2023). La Société avait émis des lettres de crédit en vertu des facilités de crédit renouvelables d'un montant de 33,8 millions \$ au 31 janvier 2024 (33,5 millions \$ au 31 janvier 2023). De plus, des lettres de crédit d'un montant de 5,8 millions \$ étaient en cours en vertu d'autres conventions bancaires au 31 janvier 2024 (6,0 millions \$ au 31 janvier 2023).



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

14. FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

Les fournisseurs et charges à payer de la Société s'établissent comme suit aux dates suivantes :

	31 janvier 2024	31 janvier 2023
Fournisseurs	1 026,8 \$	943,7 \$
Salaires et charges à payer liées au personnel	128,2	203,5
Autres charges à payer	295,4	401,0
Total des fournisseurs et charges à payer	1 450,4 \$	1 548,2 \$

15. PROVISIONS

Les provisions de la Société s'établissent comme suit :

	31 janvier 2024	31 janvier 2023
Provisions relatives aux produits vendus	863,9 \$	620,9 \$
Autres	51,3	44,3
Total des provisions	915,2 \$	665,2 \$
Tranche courante	766,7	544,7
Tranche non courante	148,5	120,5
Total des provisions	915,2 \$	665,2 \$

Les provisions relatives aux produits vendus comprennent les provisions au titre des garanties régulières sur les produits vendus, les provisions au titre de la responsabilité de produits et les provisions liées aux programmes de ventes offerts par la Société à ses Clients en vue de soutenir les activités de vente au détail.

La tranche non courante des provisions est principalement attribuable aux provisions relatives aux produits vendus. Au 31 janvier 2024, la Société estime que les sorties de fonds relatives à la tranche non courante de ces provisions pourraient avoir lieu du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2029.

Les variations des provisions s'établissent comme suit :

	Provisions relatives aux produits vendus	Autres	Total
Solde au 31 janvier 2023	620,9 \$	44,3 \$	665,2 \$
Montant passé en charges au cours de la période	1 315,1	40,2	1 355,3
Montant versé au cours de la période	(1 072,5)	(31,9)	(1 104,4)
Montant ayant fait l'objet d'une reprise au cours de la période	(2,5)	(1,4)	(3,9)
Effet des variations des taux de change	5,0	0,1	5,1
Désactualisation et effet de la variation des estimations d'actualisation	(2,1)	—	(2,1)
Solde au 31 janvier 2024	863,9 \$	51,3 \$	915,2 \$

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

16. AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les autres passifs financiers de la Société s'établissent comme suit :

	31 janvier 2024	31 janvier 2023
Programmes de retenues des concessionnaires et dépôts des clients	40,1 \$	48,0 \$
Montant à payer à Bombardier Inc. (note 30)	22,4	22,7
Instruments financiers dérivés	7,8	41,2
Passif lié à la participation ne donnant pas le contrôle (note 5)	26,4	20,8
Autres	14,2	17,8
Total des autres passifs financiers	110,9 \$	150,5 \$
Tranche courante	45,8	90,7
Tranche non courante ^[a]	65,1	59,8
Total des autres passifs financiers	110,9 \$	150,5 \$

^[a] La tranche non courante est principalement constituée du montant à payer à Bombardier Inc. à l'égard de l'indemnisation liée à l'impôt et du montant du passif lié à la participation ne donnant pas le contrôle.

17. DETTE À LONG TERME

Aux 31 janvier 2024 et 2023, les dates d'échéance, les taux d'intérêt, les montants nominaux restants dus et les valeurs comptables de la dette à long terme s'établissaient comme suit :

						31 janvier 2024
	Échéance	Taux d'intérêt contractuel	Taux d'intérêt effectif	Montant nominal restant dû	Valeur comptable	
Facilité à terme						
Emprunt à terme B-1	Mai 2027	7,43 %	7,71 %	465,7 \$ US	623,4 \$ ^[a]	
Emprunt à terme B-2	Décembre 2029	8,08 %	8,41 %	493,8 \$ US	661,0 \$ ^[a]	
Emprunt à terme B-3	Janvier 2031	8,08	8,23 %	997,5 \$ US	1 325,3 \$ ^[a]	
Emprunts à terme	Mars 2024 à déc. 2030	0,87 % à 5,14 %	1,90 % à 6,28 %	109,1 €	153,4	
Total de la dette à long terme					2 763,1 \$	
Tranche courante					58,1	
Tranche non courante					2 705,0	
Total de la dette à long terme					2 763,1 \$	

^[a] Déduction faite des coûts de transaction non amortis de néant pour l'emprunt à terme B-1, de néant pour l'emprunt à terme B-2 et de 10,0 millions \$ pour l'emprunt à terme B-3.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

17. DETTE À LONG TERME [SUITE]

						31 janvier 2023
	Échéance	Taux d'intérêt contractuel	Taux d'intérêt effectif	Montant nominal restant dû	Valeur comptable	
Facilité à terme						
Emprunt à terme B-1	Mai 2027	6,57 %	6,61 %	1 477,2 \$ US	1 966,4	\$ ^[a]
Emprunt à terme B-2	Décembre 2029	8,06 %	8,66 %	498,8 \$ US	645,0	\$ ^[a]
Emprunts à terme	Mars 2023 à déc. 2030	0,87 % à 3,41 %	1,90 % à 3,81 %	128,6 €	178,8	
Total de la dette à long terme					2 790,2	\$
Tranche courante					59,4	
Tranche non courante					2 730,8	
Total de la dette à long terme					2 790,2	\$

^[a] Déduction faite des coûts de transaction non amortis de 3,1 millions \$ pour l'emprunt à terme B-1 et de 20,1 millions \$ pour l'emprunt à terme B-2.

Le tableau suivant illustre les variations de la dette à long terme durant l'exercice clos le 31 janvier 2024.

	Valeur comptable au 31 janvier 2023	Tableaux des flux de trésorerie		Changement sans contrepartie de trésorerie		Valeur comptable au 31 janvier 2024
		Émission	Rembour- sement	Effet des variations des taux de change	Autres	
Facilité à terme	2 611,4 \$	— \$	(25,5) \$	10,2 \$	13,6 \$	2 609,7 \$
Emprunts à terme	178,8	3,3	(32,7)	0,6	3,4	153,4
Total	2 790,2 \$	3,3 \$	(58,2) \$	10,8 \$	17,0 \$	2 763,1 \$

Le tableau suivant illustre les variations de la dette à long terme durant l'exercice clos le 31 janvier 2023.

	Valeur comptable au 31 janvier 2022	Tableaux des flux de trésorerie		Changement sans contrepartie de trésorerie		Valeur comptable au 31 janvier 2023
		Émission	Rembour- sement	Effet des variations des taux de change	Autres	
Facilité à terme	1 891,2 \$	804,4 \$	(157,0) \$	92,4 \$	(19,6) \$	2 611,4 \$
Emprunts à terme	149,3	116,5	(94,9)	6,1	1,8	178,8
Total	2 040,5 \$	920,9 \$	(251,9) \$	98,5 \$	(17,8) \$	2 790,2 \$

En vertu d'ententes de sûreté, les montants empruntés aux termes des facilités de crédit renouvelables et de la facilité à terme (les « facilités de crédit ») sont garantis par la quasi-totalité des actifs de la Société.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

17. DETTE À LONG TERME [SUITE]

a) Facilité à terme

Le 10 mars 2023, la Société a modifié son emprunt à terme B-1 en remplaçant les références au taux LIBOR par des références au taux SOFR, toutes les autres modalités demeurant inchangées. Le 4 octobre 2023, la Société a refixé le taux de son emprunt à terme B-2, ce qui a réduit les coûts d'emprunt de 0,75 %, toutes les autres modalités demeurant inchangées. La Société a engagé des coûts de transaction de 0,9 million \$, qui ont été comptabilisés dans les frais financiers. En outre, des coûts de transaction non amortis de 19,1 millions \$ ont été décomptabilisés et comptabilisés dans les frais financiers.

Le 22 janvier 2024, la Société a refinancé son emprunt à terme B-1, ce qui a réduit le solde pour le porter à 465,7 millions \$ US et a donné lieu à la prise en charge d'un nouvel emprunt à terme B-3 de 1 000 millions \$ US. Cette nouvelle tranche viendra à échéance le 22 janvier 2031, et son coût d'emprunt correspond au taux SOFR à terme majoré de 2,75 %. La Société a engagé des coûts de transaction de 10,0 millions \$, qui sont compris dans la valeur comptable de l'emprunt à terme B-3 et amortis sur sa durée prévue, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. En outre, des coûts de transaction non amortis antérieurs de 2,7 millions \$ pour l'emprunt à terme B-1 ont été décomptabilisés et comptabilisés dans les frais financiers.

Le 10 juin 2022, la Société a conclu une nouvelle tranche de 100,0 millions \$ US arrivant à échéance en juin 2024 en vertu de sa facilité à terme, qui n'était assortie d'aucune clause restrictive financière et qui portait alors le nom d'emprunt à terme B-2. La Société a engagé des coûts de transaction de 1,1 million \$, qui sont compris dans la valeur comptable de cette nouvelle tranche de la facilité à terme et amortis sur sa durée prévue, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le 13 décembre 2022, la Société a conclu une nouvelle tranche de 500,0 millions \$ US en vertu de sa facilité à terme. Comme c'est le cas pour la tranche existante de la facilité à terme, cette nouvelle tranche qui arrivera à échéance le 13 décembre 2029, n'est assortie d'aucune clause restrictive financière (l'« emprunt à terme B-2 » actuel). La Société a engagé des coûts de transaction de 20,9 millions \$, qui sont compris dans la valeur comptable de cette nouvelle tranche de la facilité à terme et amortis sur sa durée prévue, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. À la même date, la Société a remboursé en totalité l'emprunt à terme B-2 alors en cours de 100 millions \$ US en effectuant un remboursement de 135,0 millions \$. En outre, des coûts de transaction non amortis de 0,9 million \$ ont été décomptabilisés et comptabilisés dans les frais financiers. La Société utilise le taux SOFR comme taux d'intérêt de référence pour l'emprunt à terme B-2, dans le cadre du plan de transition annoncé par l'Alternative Reference Rates Committee (l'« ARRC »).

Au 31 janvier 2024, les coûts d'emprunt en vertu de l'emprunt à terme B-1 s'établissaient comme suit :

- i) au taux SOFR à terme majoré de 2,00 % par année, le taux SOFR à terme minimal étant de 0,00 %, ou
- ii) au taux de base américain majoré de 1,00 %, ou
- iii) au taux préférentiel des États-Unis majoré de 1,00 %.

Au 31 janvier 2024, les coûts d'emprunt en vertu de l'emprunt à terme B-2 s'établissaient comme suit :

- i) au taux SOFR à terme majoré de 2,75 % par année, le taux SOFR à terme minimal étant de 0,50 %.

Au 31 janvier 2024, les coûts d'emprunt en vertu de l'emprunt à terme B-3 s'établissaient comme suit :

- i) au taux SOFR à terme majoré de 2,75 % par année, le taux SOFR à terme minimal étant de 0,00 %.

Conformément à la facilité à terme, les coûts d'emprunt au taux de base américain ou au taux préférentiel des États-Unis ne peuvent être inférieurs aux coûts d'emprunt au taux SOFR.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

17. DETTE À LONG TERME [SUITE]

a) Facilité à terme [suite]

La Société est tenue de rembourser chaque trimestre au moins 0,25 % du montant nominal, déduction faite de tout remboursement anticipé volontaire déjà effectué. Par conséquent, la Société a remboursé un montant de 18,9 millions \$ US (25,5 millions \$) au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2024. En outre, dans l'éventualité où elle affichait une situation de trésorerie excédentaire à la fin de l'exercice et un ratio de levier financier supérieur à un certain seuil, la Société pourrait être tenue de rembourser une partie de la facilité à terme. Aux 31 janvier 2024 et 2023, la Société n'était pas tenue de rembourser une partie de la facilité à terme en vertu de cette exigence.

b) Emprunts à terme

Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2024, la Société a conclu des conventions d'emprunt à terme assorties de taux d'intérêt favorables en vertu d'un programme du gouvernement autrichien. Ce programme soutient les projets de recherche et développement en fonction des charges engagées par la Société en Autriche. Les emprunts à terme, dont le montant nominal s'élève à 2,3 millions € (3,3 millions \$), portent intérêt à des taux allant de 1,00 % à 4,53 % et viennent à échéance de mars 2027 à décembre 2027. La Société a comptabilisé une subvention de 0,1 million € (0,2 million \$) à titre de réduction des frais de recherche et développement, ce qui représente l'écart entre la juste valeur de l'emprunt à terme au moment de la conclusion de l'entente et la trésorerie reçue.

Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2023, ces emprunts à terme avaient un montant nominal de 86,8 millions € (116,5 millions \$), portaient intérêt à des taux allant de 2,90 % à 3,41 % et venaient à échéance de juin 2025 à juin 2029. La Société a comptabilisé une subvention de 4,6 millions € (6,2 millions \$) à titre de réduction des frais de recherche et développement, ce qui représente l'écart entre la juste valeur de l'emprunt à terme au moment de la conclusion de l'entente et la trésorerie reçue.

Le 5 mai 2022, la Société a remboursé la totalité du solde de son emprunt non garanti de 55,0 millions € (74,2 millions \$) contracté en vertu d'un programme du gouvernement autrichien lié à la COVID-19 au cours de l'exercice 2021.

18. AVANTAGES DU PERSONNEL

Les charges au titre des avantages du personnel, c'est-à-dire les charges liées à toutes les formes de contrepartie versée par la Société en échange de services rendus par ses employés, s'établissent comme suit :

	Exercices clos les	
	31 janvier 2024	31 janvier 2023
Rémunération courante	1 403,7 \$	1 261,9 \$
Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	10,6	14,4
Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	55,5	48,2
Indemnités de cessation d'emploi	6,1	1,0
Rémunération fondée sur des actions (note 20)	20,7	19,5
Autres avantages à long terme	2,8	0,4
Total ^[a]	1 499,4 \$	1 345,4 \$

^[a] Un montant de 881,5 millions \$ est inclus dans le coût des ventes pour la période close le 31 janvier 2024 (806,2 millions \$ pour la période close le 31 janvier 2023).



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

18. AVANTAGES DU PERSONNEL [SUITE]

a) Avantages postérieurs à l'emploi

La Société est le promoteur de régimes de retraite à cotisations définies et de régimes de retraite non contributifs à prestations définies qui procurent des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite à la majorité de ses employés.

Employés canadiens

La Société est le promoteur de régimes de retraite à prestations définies et de régimes d'avantages complémentaires de retraite à l'intention de ses dirigeants canadiens et de régimes à cotisations définies pour ses employés dirigeants et non dirigeants. De plus, la Société a conservé des obligations au titre des prestations définies à l'égard de certains employés et anciens employés pour des services rendus avant 2005.

Les régimes d'avantages complémentaires de retraite de la Société offrent aux employés admissibles qui sont à la retraite des avantages non contributifs en matière d'assurance-vie et de soins de santé qui sont financés au fur et à mesure. Les avantages en matière de soins de santé sont payables à partir du départ à la retraite jusqu'à l'âge de 65 ans.

Les régimes à prestations définies sont enregistrés auprès des gouvernements et se conforment aux lois applicables. Les régimes sont régis par un comité de retraite composé de représentants de l'employeur et des employés. Le comité de retraite a délégué ses responsabilités au comité de placements, qui est responsable de la politique de placement des actifs de la caisse. Ce comité est composé de représentants de l'employeur. Les régimes ont pour stratégie de diminuer le niveau de risque en augmentant progressivement, lorsque leur solvabilité s'améliore, leur pondération en titres à revenu fixe à long terme. La Société verse aux régimes le financement minimal requis en vertu des réglementations actuelles. La durée moyenne pondérée des obligations au titre des prestations définies s'établit à environ 14 ans. Au 31 janvier 2024, la Société prévoit que 50 % des paiements futurs liés à ces obligations au titre des prestations définies au Canada seront versés dans les 16 prochaines années.

De plus, la Société est le promoteur d'un régime de retraite à prestations définies qui offre à ses dirigeants des avantages complémentaires de retraite.

Employés des États-Unis

Aux États-Unis, la Société offre à ses employés un régime à cotisations définies et offre à ses dirigeants un régime de retraite complémentaire non enregistré à prestations définies fondées sur le salaire moyen en fin de carrière.

Employés européens

La Société est le promoteur de régimes à cotisations définies à l'intention de ses employés dans la plupart de ses entités européennes. De plus, la Société offre un régime à prestations définies non capitalisé et un régime d'indemnité de retraite à prestation forfaitaire en Autriche. En vertu du régime à prestations définies, les prestations sont calculées en fonction du nombre d'années de service des employés admissibles, des taux d'accumulation des prestations de retraite applicables et de la rémunération au moment de la retraite. En vertu du régime d'indemnité de retraite à prestation forfaitaire, la prestation est calculée en fonction du nombre d'années de service et de la rémunération au moment de la retraite. Ces régimes sont régis par les lois autrichiennes applicables. La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies s'établit à environ 11 ans. Au 31 janvier 2024, la Société prévoit que 50 % des paiements futurs liés à ses obligations au titre des prestations définies en Autriche seront versés dans les 13 prochaines années.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

18. AVANTAGES DU PERSONNEL [SUITE]

b) Régimes à prestations définies

Risques actuariels

Les principaux risques actuariels auxquels les régimes exposent la Société sont les suivants :

Risques liés aux marchés

Risque d'investissement

La valeur actuarielle de l'obligation au titre des prestations définies est calculée en fonction d'un taux d'actualisation établi par référence à des placements à revenu fixe de sociétés de première qualité. Si le rendement des actifs des régimes est inférieur à ce taux, les passifs des régimes augmenteront. Actuellement, les régimes capitalisés détiennent des placements dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe. En raison de la nature à long terme des passifs des régimes, la Société estime qu'il est approprié qu'un montant raisonnable des actifs des régimes soit investi dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe afin de pouvoir tirer profit du rendement offert par la caisse.

Risque de taux d'intérêt

Une diminution du taux d'intérêt des placements à revenu fixe viendrait augmenter les passifs des régimes; cependant, dans le cas des régimes capitalisés, ce facteur serait partiellement contrebalancé par une augmentation de la juste valeur des titres à revenu fixe.

Risques liés aux employés

Risque de longévité

La valeur actuarielle de l'obligation au titre des prestations définies est calculée en fonction des meilleures estimations des taux de mortalité chez les participants aux régimes, pendant et après leur emploi. Toute augmentation de l'espérance de vie des participants aux régimes aurait pour effet de faire augmenter les passifs des régimes.

Risque lié au salaire

La valeur actuarielle de l'obligation au titre des prestations définies est calculée en fonction des salaires futurs des participants aux régimes. Par conséquent, toute augmentation des salaires des participants aux régimes aurait pour effet de faire augmenter les passifs des régimes.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

18. AVANTAGES DU PERSONNEL [SUITE]

b) Régimes à prestations définies [suite]

Hypothèses actuarielles

La moyenne pondérée des principales hypothèses actuarielles adoptées afin de déterminer le coût des prestations définies et l'obligation au titre des prestations définies s'établissent comme suit :

	Exercices clos les			
	31 janvier 2024		31 janvier 2023	
	Canada	À l'étranger	Canada	À l'étranger
Hypothèses actuarielles relatives au coût des prestations^[a]				
Taux d'actualisation utilisés pour déterminer les éléments suivants :				
Coûts des services rendus	4,95 %	3,61 %	3,60 %	1,29 %
Charges d'intérêts, montant net	4,95 %	3,56 %	3,50 %	1,21 %
Taux de croissance prévu de la rémunération	3,00 %	3,00 %	3,00 %	3,00 %
Table de mortalité	CPM 2014 pour le secteur privé	AVOE 2018	CPM 2014 pour le secteur privé	AVOE 2018
Hypothèses actuarielles relatives à l'obligation au titre des prestations définies^[b]				
Taux d'actualisation	5,05 %	3,48 %	4,95 %	3,56 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,00 %	3,00 %	3,00 %
Table de mortalité	CPM 2014 pour le secteur privé	AVOE 2018	CPM 2014 pour le secteur privé	AVOE 2018

^[a] Déterminées au début des périodes de présentation de l'information financière.

^[b] Déterminées à la fin des périodes de présentation de l'information financière.

Le taux d'actualisation représente le taux du marché de placements à revenu fixe dans des sociétés de première qualité, lequel cadre avec la monnaie et la durée estimée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies. Le taux de croissance de la rémunération prévu est déterminé en fonction de la structure salariale actuelle ainsi que des hausses de salaire passées et anticipées.

Évolution du coût des soins de santé

Le coût des soins de santé devrait se situer à un taux de 4,5 % durant l'exercice 2025 et diminuer graduellement pour s'établir à 3,3 % au cours de l'exercice 2034. Après cette date, le taux devrait se stabiliser à 3,3 %. Une augmentation de 1 % de l'évolution du coût des soins de santé n'aurait pas d'incidence significative sur les coûts liés aux prestations définies et sur les obligations au titre des prestations définies pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

18. AVANTAGES DU PERSONNEL [SUITE]

b) Régimes à prestations définies [suite]

Passifs découlant des avantages sociaux futurs du personnel

Les montants découlant des obligations de la Société au titre des prestations définies s'établissent comme suit :

	31 janvier 2024		31 janvier 2023	
	Canada	À l'étranger	Canada	À l'étranger
Obligation au titre des prestations définies des régimes capitalisés	(306,0) \$	(2,3) \$	(307,6) \$	(1,4) \$
Juste valeur des actifs des régimes	269,6	1,7	266,1	1,5
	(36,4)	(0,6)	(41,5)	0,1
Obligation au titre des prestations définies des régimes non capitalisés	(13,8)	(105,5)	(13,6)	(103,0)
Passifs découlant des avantages sociaux futurs du personnel	(50,2) \$	(106,1) \$	(55,1) \$	(102,9) \$

Le tableau suivant présente le rapprochement des variations des obligations au titre des prestations définies des régimes de retraite (capitalisés et non capitalisés) aux dates des états consolidés de la situation financière.

	31 janvier 2024		31 janvier 2023	
	Canada	À l'étranger	Canada	À l'étranger
Obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice	(321,2) \$	(104,4) \$	(381,6) \$	(131,5) \$
Coûts des services rendus	(2,0)	(1,8)	(2,8)	(2,4)
Charges d'intérêts	(15,7)	(3,8)	(13,2)	(1,5)
Coût (gain) au titre des services passés ^[a]	—	—	(4,3)	—
Gains actuariels (pertes actuarielles) découlant de changements d'hypothèses financières	3,9	(1,7)	65,2	29,5
Pertes actuarielles découlant d'ajustements liés à l'expérience	(0,7)	(1,5)	—	(4,8)
Prestations versées	15,9	5,9	15,5	5,4
Effet des variations des taux de change	—	(0,5)	—	0,9
Obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	(319,8) \$	(107,8) \$	(321,2) \$	(104,4) \$

^[a] Avec prise d'effet le 31 décembre 2022, BRP a approuvé un ajustement ponctuel devant être accordé aux retraités et aux conjoints survivants du régime de retraite pour les employés de BRP (Canada) qui ont pris leur retraite avant 2017. L'incidence de cette augmentation ponctuelle est comptabilisée à titre de coûts des services passés au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2023.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

18. AVANTAGES DU PERSONNEL [SUITE]

b) Régimes à prestations définies [suite]

Passifs découlant des avantages sociaux futurs du personnel [suite]

Le tableau suivant présente le rapprochement des variations de la juste valeur des actifs des régimes de retraite aux dates des états consolidés de la situation financière.

	31 janvier 2024		31 janvier 2023	
	Canada	À l'étranger	Canada	À l'étranger
Juste valeur des actifs au début de l'exercice	266,1 \$	1,5 \$	291,6 \$	1,3 \$
Produits d'intérêts	13,0	—	10,1	—
Frais administratifs	(0,3)	—	(0,3)	—
Pertes actuarielles découlant du rendement des actifs des régimes	(2,1)	—	(26,1)	—
Cotisations de l'employeur	8,8	6,1	6,3	5,6
Prestations versées	(15,9)	(5,9)	(15,5)	(5,4)
Juste valeur des actifs à la fin de l'exercice	269,6 \$	1,7 \$	266,1 \$	1,5 \$

Conformément aux exigences en matière de financement minimal en vertu de la réglementation actuelle, la Société prévoit verser un montant de 15,2 millions \$ pour l'ensemble des régimes de retraite à prestations définies pour l'exercice se clôturant le 31 janvier 2025.

Le rendement réel (la perte réelle) des actifs des régimes s'établit comme suit :

	Exercices clos les			
	31 janvier 2024		31 janvier 2023	
	Canada	À l'étranger	Canada	À l'étranger
Rendement réel (perte réelle) des actifs des régimes	10,6 \$	— \$	(16,3) \$	— \$

La juste valeur des actifs des régimes pour chaque catégorie s'établit comme suit :

	31 janvier 2024	31 janvier 2023
Titres de capitaux propres de sociétés canadiennes cotées en bourse	25,7 \$	15,9 \$
Titres de capitaux propres de sociétés étrangères cotées en bourse	41,4	24,4
Titres à revenu fixe cotés en bourse	6,2	7,5
Contrats d'assurance ^[a]	147,2	150,5
Autres	50,8	69,3
Total	271,3 \$	267,6 \$

^[a] Le 8 décembre 2022, la Société a acheté des contrats d'assurance sous la forme de contrats de rentes sans rachat des engagements admissibles de 155,1 millions \$ pour le compte de certains régimes à prestations définies afin de réduire le risque lié aux régimes de retraite. La perte actuarielle connexe a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. La juste valeur de ces contrats de rentes sans rachat des engagements varie en fonction des variations de l'obligation au titre des prestations définies connexe. Ces valeurs ne sont pas cotées en raison du recours aux données d'entrée importantes non observables utilisées pour déterminer la juste valeur de ces actifs.

La juste valeur des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe présentés ci-dessus a été établie en fonction des cours de marchés actifs.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

18. AVANTAGES DU PERSONNEL [SUITE]

b) Régimes à prestations définies [suite]

Coûts liés aux prestations définies

Les composantes du total des coûts liés aux prestations définies comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net s'établissent comme suit :

	Exercices clos les			
	31 janvier 2024		31 janvier 2023	
	Canada	À l'étranger	Canada	À l'étranger
Coûts des services rendus	2,0 \$	1,8 \$	2,8 \$	2,4 \$
Intérêts nets sur les passifs découlant des avantages du personnel futurs	2,7	3,8	3,1	1,5
Frais administratifs	0,3	—	0,3	—
Coût au titre des services passés	—	—	4,3	—
Coûts liés aux prestations définies	5,0 \$	5,6 \$	10,5 \$	3,9 \$

Analyse de sensibilité

Les hypothèses actuarielles ayant une incidence significative sur l'établissement des obligations au titre des prestations définies sont le taux d'actualisation, le taux de croissance prévue de la rémunération et la longévité des participants. Les analyses de sensibilité présentées ci-après ont été établies en fonction de variations raisonnablement possibles de chacune de ces hypothèses à la fin de la période de présentation de l'information financière, en supposant que toutes les autres hypothèses demeurent constantes.

L'incidence sur les passifs découlant des avantages sociaux futurs du personnel s'établirait comme suit au 31 janvier 2024 :

	Augmentation (diminution) des passifs
Taux d'actualisation	
Incidence d'une augmentation de 0,5 %	(23,9) \$
Incidence d'une diminution de 0,5 %	26,2
Taux de croissance prévu de la rémunération	
Incidence d'une augmentation de 0,5 %	4,6 \$
Incidence d'une diminution de 0,5 %	(4,3)
Longévité des participants	
Incidence d'une augmentation de 1 an	7,4 \$
Incidence d'une diminution de 1 an	(7,2)

L'analyse de sensibilité présentée ci-dessus n'est pas forcément représentative de la variation possible des passifs découlant des avantages sociaux futurs du personnel, puisqu'il est peu probable que la modification d'une hypothèse n'ait pas d'incidence sur d'autres hypothèses, certaines d'entre elles pouvant être liées.

19. CAPITAL SOCIAL

Le capital social autorisé de la Société comprend un nombre illimité d'actions à droit de vote multiple accordant six droits de vote par action et sans valeur nominale, un nombre illimité d'actions à droit de vote subalterne accordant un droit de vote par action et sans valeur nominale et un nombre illimité d'actions privilégiées sans droit de vote pouvant être émises en série et sans valeur nominale.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

19. CAPITAL SOCIAL [SUITE]

Les variations du capital social émis et en circulation s'établissaient comme suit :

	Nombre d'actions	Valeur comptable
Actions à droit de vote subalterne		
Solde au 1^{er} février 2022	38 543 761	257,1 \$
Émises à l'exercice d'options d'achat d'actions	299 102	15,4
Émises en échange d'actions à droit de vote multiple	570 779	0,1
Rachetées dans le cadre de l'importante offre publique de rachat	(2 427 184)	(17,1)
Rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités	(463 950)	(3,1)
Solde au 31 janvier 2023	36 522 508	252,4
Émises à l'exercice d'options d'achat d'actions	454 359	24,8
Émises en échange d'actions à droit de vote multiple ^[a]	2 236 284	0,2
Rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités	(4 404 598)	(32,1)
Solde au 31 janvier 2024	34 808 553	245,3 \$
Actions à droit de vote multiple		
Solde au 1^{er} février 2022	42 954 979	3,5 \$
Échangées contre des actions à droit de vote subalterne	(570 779)	(0,1)
Solde au 31 janvier 2023	42 384 200	3,4 \$
Échangées contre des actions à droit de vote subalterne ^[a]	(2 236 284)	(0,2)
Solde au 31 janvier 2024	40 147 916	3,2 \$
Total des actions en circulation au 31 janvier 2024	74 956 469	248,5 \$

^[a] Correspond à 2 171 428 actions liées à un reclassement (décrit ci-après) et à 64 856 actions liées à un don de Beaudier Inc.

a) Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 30 novembre 2023, la Société a annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat aux fins d'annulation d'un nombre maximal de 3 231 999 de ses actions à droit de vote subalterne en circulation au cours de la période de 12 mois commençant le 5 décembre 2023 et se terminant au plus tard le 4 décembre 2024 (l'« offre publique de rachat dans le cours normal des activités en cours »). Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2024, la Société a racheté aux fins d'annulation 885 200 actions à droit de vote subalterne pour une contrepartie totale de 79,1 millions \$ en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités en cours. De plus, au cours de la même période, la Société a poursuivi ses rachats d'actions en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités annoncée et lancée au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2023 (l'« offre publique de rachat dans le cours normal des activités précédente », telle qu'elle est définie ci-après). La Société a racheté aux fins d'annulation 3 519 398 actions à droit de vote subalterne, soit le nombre maximal autorisé dans le cadre du programme, pour une contrepartie totale de 367,1 millions \$.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

19. CAPITAL SOCIAL [SUITE]

a) Offre publique de rachat dans le cours normal des activités [suite]

Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2024, la Société a comptabilisé un gain de 4,8 millions \$ dans les produits financiers (gain de 1,8 million \$ dans les produits financiers pour l'exercice clos le 31 janvier 2023) lié à un programme de rachat d'actions automatique. Le gain représente l'écart entre le cours par action utilisé pour établir le passif financier à la clôture de chaque trimestre et le montant réellement payé pour le rachat des actions au cours des périodes de restrictions réglementaires ou de restriction sur les transactions que la Société s'impose.

Pour l'exercice clos le 31 janvier 2024, une tranche de 32,1 millions \$ de la contrepartie totale de 446,2 millions \$ représente la valeur comptable des actions rachetées, une tranche de 418,9 millions \$ représente le montant imputé aux pertes accumulées et une tranche de 4,8 millions \$ représente le gain comptabilisé dans le résultat net.

Le 30 novembre 2022, la Société a annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat aux fins d'annulation d'un nombre maximal de 3 519 398 de ses actions à droit de vote subalterne en circulation (l'« offre publique de rachat dans le cours normal des activités précédente »), et aucune action n'a été rachetée en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités précédente au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2023.

Pour l'exercice clos le 31 janvier 2023, une tranche de 3,1 millions \$ de la contrepartie totale de 47,2 millions \$ représente la valeur comptable des actions rachetées, une tranche de 45,9 millions \$ représente le montant imputé aux pertes accumulées et une tranche de 1,8 million \$ représente le gain comptabilisé dans le résultat net.

b) Reclassement

Le 26 janvier 2024, Bain Capital Integral Investors II, L.P. (« Bain Capital ») a réalisé un reclassement de 2 000 000 d'actions à droit de vote subalterne de la Société par l'entremise d'un preneur ferme, ainsi qu'une distribution en nature de 171 428 actions à droit de vote subalterne à certaines sociétés liées et à certains commanditaires. Avant cette transaction, Bain Capital avait converti 2 171 428 actions à droit de vote multiple en un nombre équivalent d'actions à droit de vote subalterne. La Société n'a reçu aucune tranche du produit du reclassement. Conformément aux modalités de la convention de droits d'inscription conclue relativement au premier appel public à l'épargne visant les actions à droit de vote subalterne de la Société, la Société a engagé des frais et des charges d'environ 0,9 million \$ dans le cadre de ce reclassement.

c) Importante offre publique de rachat

Pour l'exercice clos le 31 janvier 2024, la Société n'a pas racheté d'actions à droit de vote subalterne aux fins d'annulation en vertu d'une importante offre publique de rachat.

Le 11 mai 2022, la Société a racheté aux fins d'annulation 2 427 184 actions à droit de vote subalterne à la suite de la réalisation d'une importante offre publique de rachat, pour une contrepartie totale de 250,0 millions \$, dont une tranche de 16,1 millions \$ représente la valeur comptable des actions rachetées et une tranche de 233,9 millions \$ représente le montant imputé aux pertes accumulées. Avant la réalisation de l'importante offre publique de rachat, le groupe Beaudier avait converti 570 779 actions à droit de vote multiple en un nombre équivalent d'actions à droit de vote subalterne. Ces actions converties ont été rachetées et annulées dans le cadre de l'importante offre publique de rachat. La Société a engagé des frais et des charges de 1,0 million \$ relativement à l'importante offre publique de rachat, lesquels ont été comptabilisés dans le capital social.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

19. CAPITAL SOCIAL [SUITE]

d) Dividende

Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2024, la Société a déclaré quatre dividendes trimestriels de 0,18 \$ par action à l'intention des porteurs d'actions à droit de vote multiple et d'actions à droit de vote subalterne. Les dividendes ont été payés aux actionnaires le 17 avril 2023, le 14 juillet 2023, le 13 octobre 2023 et le 12 janvier 2024, pour une contrepartie totale de 55,6 millions \$.

Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2023, la Société a déclaré quatre dividendes trimestriels de 0,16 \$ par action à l'intention des porteurs d'actions à droit de vote multiple et d'actions à droit de vote subalterne. Les dividendes ont été payés aux actionnaires le 18 avril 2022, le 14 juillet 2022, le 14 octobre 2022 et le 13 janvier 2023, pour une contrepartie totale de 50,8 millions \$.

20. RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

Une réserve de 10 814 828 actions à droit de vote subalterne peut être attribuée sous forme d'options d'achat d'actions aux dirigeants et aux employés de la Société en vertu du régime d'options d'achat d'actions de la Société. L'acquisition des droits relatifs à ces options d'achat d'actions est liée au passage du temps, et les droits relatifs à 25 % des actions seront acquis lors des premier, deuxième, troisième et quatrième anniversaires de l'attribution. Les options d'achat d'actions ont une durée de 10 ans, à la fin de laquelle elles expireront.

En vertu du régime d'options d'achat d'actions en vigueur avant le premier appel public à l'épargne visant les actions à droit de vote subalterne de la Société, les droits de ces options étaient acquis ou pouvaient être acquis en tranches annuelles égales à chacune des cinq dates d'anniversaire de l'attribution; en outre, ces options pouvaient être exercées au cours d'une période maximale de 10 ans à partir de la date d'attribution.

Le tableau suivant résume la juste valeur moyenne pondérée des options attribuées et les principales hypothèses qui ont été utilisées pour calculer cette juste valeur pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023.

	31 janvier 2024	31 janvier 2023
Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution	42,02 \$	40,67 \$
Hypothèses moyennes pondérées utilisées pour établir les modèles de la juste valeur		
Cours par action	103,07 \$	101,47 \$
Taux d'intérêt sans risque	3,53 %	2,47 %
Durée de vie attendue	5,00 ans	6,33 ans
Volatilité attendue	44,66 %	40,28 %
Dividende annuel par action attendu	0,70 %	0,63 %

La Société utilise le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes pour estimer la juste valeur des options attribuées. La volatilité attendue utilisée dans les modèles d'évaluation des options est calculée en fonction de la volatilité historique d'entités cotées similaires.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

20. RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS [SUITE]

Les variations du nombre d'options d'achat d'actions s'établissent comme suit :

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde au 1^{er} février 2022	3 310 040	48,90 \$
Attribuées	589 500	103,15
Ayant fait l'objet d'une renonciation/annulées	(53 775)	61,53
Exercées ^[a]	(299 102)	38,47
Solde au 31 janvier 2023	3 546 663	58,60 \$
Attribuées	590 700	103,74
Ayant fait l'objet d'une renonciation/annulées	(134 500)	90,94
Exercées ^[b]	(454 359)	38,52
Solde au 31 janvier 2024	3 548 504	67,46 \$

^[a] Le prix moyen pondéré des actions relatif à ces options d'achat d'actions exercées était de 101,46 \$.

^[b] Le prix moyen pondéré des actions relatif à ces options d'achat d'actions exercées était de 104,48 \$.

Le tableau suivant résume l'information sur les options d'achat d'actions en cours et pouvant être exercées au 31 janvier 2024.

Fourchette des prix d'exercice	En cours			Pouvant être exercées	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Durée de vie résiduelle moyenne pondérée (années)	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
20 \$ à 24 \$	17 350	20,33	2,4	17 350	20,33
24 \$ à 28 \$	1 032 151	26,67	6,1	667 476	26,67
36 \$ à 40 \$	79 500	39,45	3,4	79 500	39,45
40 \$ à 44 \$	29 975	40,44	4,5	29 975	40,44
44 \$ à 48 \$	555 005	46,15	5,4	555 005	46,15
60 \$ à 64 \$	253 048	62,69	4,4	253 048	62,69
64 \$ à 68 \$	13 325	64,15	5,9	13 325	64,15
68 \$ à 72 \$	8 100	69,50	6,6	5 850	69,50
88 \$ à 92 \$	39 400	90,31	8,7	9 850	90,31
100 \$ à 104 \$	566 100	103,74	9,2	—	—
104 \$ à 108 \$	496 900	104,07	8,2	114 800	104,07
108 \$ à 112 \$	451 050	109,66	7,2	206 100	109,66
120 \$ à 124 \$	6 600	123,03	7,6	3 300	123,03
Solde au 31 janvier 2024	3 548 504	67,46 \$	6,7	1 955 579	51,69 \$



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

20. RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS [SUITE]

Le tableau suivant résume l'information sur les options d'achat d'actions en cours et pouvant être exercées au 31 janvier 2023.

Fourchette des prix d'exercice	En cours			Pouvant être exercées	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Durée de vie résiduelle moyenne pondérée (années)	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
20 \$ à 24 \$	34 025	20,38 \$	3,3	34 025	20,38 \$
24 \$ à 28 \$	1 249 101	26,67	7,1	479 201	26,69
36 \$ à 40 \$	126 350	39,45	4,4	126 350	39,45
40 \$ à 44 \$	36 650	40,50	5,4	36 650	40,50
44 \$ à 48 \$	683 375	46,15	6,4	421 526	46,15
60 \$ à 64 \$	308 562	62,69	5,4	308 562	62,69
64 \$ à 68 \$	22 700	64,15	6,9	14 000	64,15
68 \$ à 72 \$	8 700	69,50	7,6	4 200	69,50
88 \$ à 92 \$	39 400	90,31	9,7	—	—
104 \$ à 108 \$	542 600	104,07	9,2	—	—
108 \$ à 112 \$	488 100	109,66	8,2	108 175	109,66
120 \$ à 124 \$	7 100	123,03	8,6	1 775	123,03
Solde au 31 janvier 2023	3 546 663	58,60 \$	7,2	1 534 464	46,94 \$

Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2024, une charge au titre de la rémunération fondée sur des actions de 18,7 millions \$ (19,5 millions \$ pour l'exercice clos le 31 janvier 2023) a été comptabilisée dans les frais généraux et administratifs aux états consolidés du résultat net.

Au 31 janvier 2024, le total du coût de rémunération non comptabilisé lié à des paiements à base d'actions pour lesquels les droits ne sont pas acquis s'établissait à 21,7 millions \$ (22,0 millions \$ au 31 janvier 2023).

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

21. INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle se présente comme suit :

Pour l'exercice clos le 31 janvier 2024	Secteur Groupe sports motorisés	Secteur Groupe marin	Éliminations intersectorielles	Total
Revenus	9 934,7 \$	446,0 \$	(13,7) \$	10 367,0 \$
Coût des ventes	7 298,7	480,7	(13,7)	7 765,7
Marge (perte) brute	2 636,0	(34,7)	—	2 601,3
Total des charges d'exploitation				1 444,3^[a]
Bénéfice d'exploitation				1 157,0
Frais financiers				209,3
Produits financiers				(16,6)
Perte de change sur la dette à long terme				10,2
Bénéfice avant impôt				954,1
Charge d'impôt				209,6
Bénéfice net				744,5 \$

^[a] Incluant une charge de perte de valeur de 116,3 millions \$ liée au secteur Groupe marin.

Pour l'exercice clos le 31 janvier 2023	Secteur Groupe sports motorisés	Secteur Groupe marin	Éliminations intersectorielles	Total
Revenus	9 544,8 \$	518,9 \$	(30,3) \$	10 033,4 \$
Coût des ventes	7 087,7	476,6	(30,3)	7 534,0
Marge brute	2 457,1	42,3	—	2 499,4
Total des charges d'exploitation				1 132,3
Bénéfice d'exploitation				1 367,1
Frais financiers				114,8
Produits financiers				(6,0)
Perte de change sur la dette à long terme				92,4
Bénéfice avant impôt				1 165,9
Charge d'impôt				300,5
Bénéfice net				865,4 \$



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

21. INFORMATION SECTORIELLE [SUITE]

Le tableau suivant présente des renseignements d'ordre géographique à l'égard des revenus, des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation de la Société. La répartition des revenus est fondée sur l'emplacement des clients.

	Revenus		Immobilisations corporelles, immobilisations incorporelles et actifs au titre de droits d'utilisation	
	Exercices clos les		Aux	
	31 janvier 2024	31 janvier 2023	31 janvier 2024	31 janvier 2023
États-Unis	6 242,2 \$	6 029,7 \$	336,9 \$	388,7 \$
Canada	1 609,8	1 556,4	901,0	912,0
Europe	1 236,6	1 238,9	222,5	223,2
Asie-Pacifique	658,0	738,1	118,4	122,6
Mexique	228,2	167,8	920,0	799,9
Autriche	29,9	23,4	326,6	283,0
Autres	362,3	279,1	13,7	2,6
	10 367,0 \$	10 033,4 \$	2 839,1 \$	2 732,0 \$

22. BÉNÉFICE PAR ACTION

a) Bénéfice de base par action

Le bénéfice de base par action s'établit comme suit :

	Exercices clos les	
	31 janvier 2024	31 janvier 2023
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	743,4 \$	863,9 \$
Nombre moyen pondéré d'actions	77 166 505	79 382 008
Bénéfice par action – de base	9,63 \$	10,88 \$

b) Bénéfice dilué par action

Le bénéfice dilué par action s'établit comme suit :

	Exercices clos les	
	31 janvier 2024	31 janvier 2023
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	743,4 \$	863,9 \$
Nombre moyen pondéré d'actions	77 166 505	79 382 008
Incidence dilutive des options d'achat d'actions	1 357 285	1 564 094
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	78 523 790	80 946 102
Bénéfice par action – dilué	9,47 \$	10,67 \$

La valeur de marché moyenne des actions de la Société aux fins du calcul de l'incidence dilutive des options d'achat d'actions était fondée sur le cours des actions à la Bourse de Toronto pour la période durant laquelle les options étaient en cours.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

23. REVENUS

Les revenus se répartissent comme suit :

	Exercices clos les	
	31 janvier 2024	31 janvier 2023
Groupe sports motorisés		
Produits toutes saisons	5 339,4 \$	4 827,1 \$
Produits saisonniers	3 410,7	3 440,3
PAV liés aux véhicules récréatifs et moteurs pour OEM	1 184,6	1 276,4
Groupe marin	432,3	489,6
Total	10 367,0 \$	10 033,4 \$

24. COÛT DES VENTES

Le coût des ventes comprend les coûts des stocks vendus, les frais généraux de production non attribués aux stocks, les coûts liés aux garanties et à la distribution, les coûts liés aux programmes de vente comportant l'offre de produits ou de services gratuits aux clients, la réduction de valeur des stocks, la reprise des réductions de valeur des stocks, l'amortissement des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation utilisés dans la fabrication, ainsi que les gains nets découlant de l'assurance liée aux stocks.

Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2024, la Société a comptabilisé des stocks totalisant 6 913,0 millions \$ au coût des ventes (6 664,6 millions \$ pour l'exercice clos le 31 janvier 2023).

25. AIDE GOUVERNEMENTALE

L'aide gouvernementale accordée à la Société, y compris les crédits d'impôt, s'établit comme suit :

	Exercices clos les	
	31 janvier 2024	31 janvier 2023
Constatée en diminution des frais de recherche et de développement	40,6 \$	40,5 \$
Constatée en diminution d'autres éléments du bénéfice d'exploitation	4,7	4,2
	45,3 \$	44,7 \$
Constatée en diminution du coût des immobilisations corporelles	9,8 \$	14,1 \$
Constatée en diminution du coût des immobilisations incorporelles	— \$	0,5 \$



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

26. CHARGE DE PERTE DE VALEUR

Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2024, en raison du ralentissement de la demande des consommateurs au sein de l'industrie de la navigation de plaisance et de la diminution connexe de la performance financière, la Société a déterminé que certaines de ses unités génératrices de trésorerie (les « UGT ») avaient subi une perte de valeur et a comptabilisé des charges de perte de valeur respectives de 25,0 millions \$ et de 45,5 millions \$ relativement aux immobilisations incorporelles des UGT Alumacraft Boat Co. et Triton Industries, Inc. La Société a également comptabilisé des charges de perte de valeur respectives de 17,8 millions \$ et de 25,5 millions \$ relativement aux immobilisations corporelles des UGT Alumacraft Boat Co. et Triton Industries, Inc. Le montant des pertes de valeur a été déterminé en comparant la valeur comptable de chaque UGT à sa valeur recouvrable, qui correspond à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité. La valeur recouvrable des UGT qui se sont dépréciées a été déterminée selon un calcul de la valeur d'utilité qui repose sur une mesure fondée sur l'entité. La Société a déterminé que la technique des flux de trésorerie actualisés a donné l'évaluation la plus juste de la contrepartie qui pourrait être obtenue contre chaque UGT dépréciée dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'entreprise, combinée à la valeur résiduelle de l'entreprise à la fin de la période sur laquelle portent les prévisions. La technique des flux de trésorerie actualisés a été appliquée en fonction de la valeur de l'entreprise, de façon à ce que les flux de trésorerie après impôt mais avant la charge d'intérêt soient actualisés au moyen du coût moyen pondéré du capital. Cette méthode exige la formulation d'hypothèses portant sur les taux de croissance des revenus, les résultats durables, le niveau du fonds de roulement, les dépenses d'investissement, les taux d'imposition et les taux d'actualisation. Les hypothèses utilisées aux fins du calcul des flux de trésorerie actualisés sont des données de niveau 3 (définies à la note 31). Les flux de trésorerie futurs estimatifs sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt allant de 12,9 % à 13,1 %. Ces taux d'actualisation ont été calculés en ajoutant les facteurs de risque liés à la gamme de produits testée au coût en capital moyen pondéré de la Société. Un taux de croissance de 1,5 % a été utilisé pour calculer la valeur finale.

27. AUTRES CHARGES (REVENUS) D'EXPLOITATION

Les autres charges (revenus) d'exploitation se répartissent comme suit :

	Exercices clos les	
	31 janvier 2024	31 janvier 2023
(Gain) perte de change sur les éléments du fonds de roulement	9,4 \$	(28,6) \$
Perte sur les contrats de change à terme	11,7	22,7
Autres	5,2	(4,4)
Total	26,3 \$	(10,3) \$

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

28. FRAIS FINANCIERS ET PRODUITS FINANCIERS

Les frais financiers et les produits financiers se répartissent comme suit :

	Exercices clos les	
	31 janvier 2024	31 janvier 2023
Intérêts sur la dette à long terme	159,7 \$	83,2 \$
Coûts de transaction sur la dette à long terme	22,7	1,1
Intérêts sur les obligations locatives	7,7	5,4
Intérêts nets sur les passifs découlant des avantages sociaux futurs du personnel	6,5	4,6
Intérêts et commissions d'engagement sur les facilités de crédit renouvelables	7,2	21,0
Autres	5,5	(0,5)
Frais financiers	209,3	114,8
Produits financiers	(16,6)	(6,0)
Frais financiers nets	192,7 \$	108,8 \$

29. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

a) Charge d'impôt

La charge d'impôt se répartit comme suit :

	Exercices clos les	
	31 janvier 2024	31 janvier 2023
Charge d'impôt exigible		
Pour l'exercice considéré	246,2 \$	345,0 \$
Pour des exercices antérieurs	(1,6)	(11,0)
	244,6	334,0
Économie d'impôt différé		
Différences temporaires	(36,1)	(49,1)
Incidence des modifications des taux d'imposition sur l'impôt différé	(0,3)	(0,1)
Augmentation de la réduction de valeur	1,4	15,7
	(35,0)	(33,5)
Charge d'impôt	209,6 \$	300,5 \$

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

29. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT [SUITE]

a) Charge d'impôt [suite]

Le rapprochement de l'impôt sur le résultat calculé selon les taux prévus par la loi au Canada et de la charge d'impôt comptabilisée s'établit comme suit :

	Exercices clos les	
	31 janvier 2024	31 janvier 2023
Impôt calculé selon les taux prévus par la loi	252,8 \$	26,5 %
Augmentation (diminution) résultant des éléments suivants :		309,0 \$
Écart de taux d'imposition des filiales à l'étranger	(2,9)	(1,8)
Incidence des modifications des taux d'imposition sur l'impôt différé	(0,3)	(0,1)
Augmentation de la réduction de valeur	1,4	15,7
Comptabilisation de l'impôt sur l'écart de change	(15,7)	(12,5)
Comptabilisation de l'impôt sur l'inflation	(7,0)	(9,4)
Différences permanentes	(0,6)	10,2
Comptabilisation d'incitatifs fiscaux	(20,5)	(10,1)
Autres	2,4	(0,5)
Charge d'impôt	209,6 \$	300,5 \$

Pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023, le taux d'imposition prévu par la loi était de 26,5 %. Le taux d'imposition prévu par la loi est le taux d'imposition combiné de Bombardier Produits Récréatifs inc. applicable dans les territoires où la Société exerce ses activités.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

29. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT [SUITE]

b) Impôt différé

L'impôt différé reflète les incidences fiscales nettes des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs utilisés aux fins de la présentation de l'information financière et les montants utilisés aux fins de l'impôt. Les principaux composants des actifs (des passifs) d'impôt différé de la Société s'établissent comme suit :

	31 janvier 2024	31 janvier 2023
Liés aux actifs et aux passifs courants		
Stocks	77,5 \$	75,3 \$
Impôt et montants connexes à recevoir	(3,9)	(3,1)
Fournisseurs et charges à payer	18,7	16,3
Provisions	143,9	98,7
Autres passifs financiers	5,1	13,2
Obligations locatives	12,6	10,8
Revenus différés	21,9	18,4
Autres actifs financiers	(15,4)	(15,8)
Autres	(4,6)	(5,6)
	255,8	208,2
Liés aux actifs et aux passifs non courants		
Immobilisations corporelles	(73,2) \$	(71,5) \$
Immobilisations incorporelles	(55,6)	(71,3)
Actifs au titre de droits d'utilisation	(47,5)	(43,1)
Provisions	33,2	26,7
Dette à long terme	2,6	8,8
Obligations locatives	39,9	36,6
Revenus différés	23,4	32,1
Passifs découlant des avantages sociaux futurs du personnel	30,3	32,1
Autres passifs non courants	(6,9)	(7,7)
Autres	12,6	2,4
	(41,2)	(54,9)
Liés au report de pertes autres qu'en capital	40,7	63,3
Liés au report de pertes en capital	29,2	25,4
	284,5	242,0
Avantages fiscaux non comptabilisés	(52,9)	(43,0)
Total	231,6 \$	199,0 \$

Au 31 janvier 2024, les pertes autres qu'en capital se chiffraient à 162,1 millions \$ (256,9 millions \$ au 31 janvier 2023), dont un montant de 125,9 millions \$ (220,3 millions \$ au 31 janvier 2023) peut servir à réduire le bénéfice imposable futur à l'échelle fédérale aux États-Unis et un montant de 36,2 millions \$ (36,6 millions \$ au 31 janvier 2023) peut servir à réduire le bénéfice imposable futur dans d'autres territoires.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

29. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT [SUITE]

b) Impôt différé [suite]

Au 31 janvier 2024, le solde des pertes en capital déductibles s'élevait à 110,1 millions \$ (95,9 millions \$ au 31 janvier 2023), et peut servir à compenser des gains en capital imposables futurs au Canada pour une période indéfinie.

Au 31 janvier 2024, la Société a des crédits d'impôt à l'investissement à recevoir de 57,6 millions \$, dont une tranche de 50,3 millions \$ est remboursable et une tranche de 7,3 millions \$ peut servir à réduire l'impôt futur aux États-Unis (61,4 millions \$, 51,0 millions \$ et 10,4 millions \$, respectivement, au 31 janvier 2023).

Aux 31 janvier 2024 et 2023, les actifs d'impôt différé ont été entièrement comptabilisés à l'exception de certains éléments, principalement composés de pertes en capital déductibles reportées en avant, puisque les lois de l'impôt du Canada et du Québec exigeaient que ce type de pertes soit compensé au moyen de gains en capital disponibles pour être déductibles.

De plus, l'impôt différé n'a pas été comptabilisé à l'égard des bénéfices non distribués des filiales à l'étranger, car soit l'impôt sur le résultat ne s'appliquerait pas à la distribution des bénéfices, ou la Société a déterminé que ces bénéfices seront réinvestis indéfiniment. Toutefois, les distributions sous forme de dividendes ou autres dans les pays où les bénéfices sont réinvestis indéfiniment pourraient être assujetties à l'impôt.

c) Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier Deux

En décembre 2021, l'Organisation de coopération et de développement économiques a publié les règles globales anti-érosion de la base d'imposition (les « règles GloBE ») visant à garantir que les entreprises multinationales sont assujetties à un taux d'imposition effectif minimum de 15 %, calculé en vertu des règles GloBE, peu importe les territoires où elles exercent leurs activités. Les règles GloBE ont été adoptées ou sont sur le point d'être adoptées dans la législation nationale de nombreux territoires où la Société exerce ses activités. Selon une évaluation préliminaire, les résultats financiers de la Société ne devraient pas subir d'incidence significative.

30. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Société a conclu des transactions entre parties liées au cours des exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023. Les transactions les plus importantes, décrites ci-dessous, ont été conclues dans des conditions de concurrence normale, sauf indication contraire.

a) Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la Société, c'est-à-dire les employés ayant l'autorité et assumant la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Société, sont considérés comme des parties liées à la Société. Les principaux dirigeants de la Société sont ses administrateurs et les hauts dirigeants.

La Société a engagé les charges suivantes au titre des avantages des principaux dirigeants :

	Exercices clos les	
	31 janvier 2024	31 janvier 2023
Rémunération courante	8,2 \$	19,4 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	1,0	1,4
Charge au titre de la rémunération fondée sur des actions	8,9	9,7
Total	18,1 \$	30,5 \$



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

30. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES [SUITE]

b) Montant à payer à Bombardier Inc., une société liée au groupe Beaudier

En vertu de la convention d'achat conclue en 2003 relativement à l'acquisition du secteur des produits récréatifs de Bombardier Inc., la Société s'est engagée à rembourser à Bombardier Inc. un montant au titre de l'impôt sur le résultat représentant 22,4 millions \$ au 31 janvier 2024 (22,7 millions \$ au 31 janvier 2023). Les versements commenceront lorsque Bombardier Inc. commencera à verser des paiements relatifs à l'impôt sur le résultat au Canada et/ou aux États-Unis.

31. INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu à la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale conclue entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des instruments financiers de la Société tient compte du risque de crédit que comporte l'instrument. Dans le cas des actifs financiers, le risque de crédit de la contrepartie est pris en compte, tandis que, pour les passifs financiers, le risque de crédit de la Société est pris en compte.

Pour déterminer la juste valeur de ses instruments financiers, la Société utilise, lorsqu'il existe un marché actif, les cours de ce marché (la juste valeur de « niveau 1 »). Lorsque des cours de marché ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Lorsque les données d'entrée utilisées en vertu de ces techniques d'évaluation sont seulement des données d'entrée qui peuvent être observées directement ou indirectement sur le marché, la juste valeur est présentée comme juste valeur de « niveau 2 ». Si la juste valeur est évaluée au moyen de données d'entrée qui requièrent des jugements importants de la Société pour l'interprétation des données du marché et le calcul des estimations, la juste valeur est présentée comme juste valeur de « niveau 3 ». En ce qui concerne la juste valeur de niveau 3, l'utilisation de méthodes différentes pour établir des hypothèses ou des estimations peut avoir une incidence significative sur les justes valeurs estimées.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

31. INSTRUMENTS FINANCIERS [SUITE]

a) Juste valeur [suite]

La juste valeur, le niveau de la juste valeur, les techniques d'évaluation et les données d'entrée s'établissent comme suit :

	Niveau de la juste valeur	Au 31 janvier 2024		Au 31 janvier 2023		Techniques d'évaluation et données d'entrée
		Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	
Placements à utilisation restreinte (note 7)	Niveau 2	13,4 \$	13,4 \$	12,9 \$	12,9 \$	Flux de trésorerie actualisés selon un taux d'actualisation reflétant le taux courant du marché pour ce type de placement à la fin de la période de présentation de l'information financière.
Passif lié à la participation ne donnant pas le contrôle (note 16)	Niveau 3	(26,4) \$	(26,4) \$	(20,8) \$	(20,8) \$	Flux de trésorerie actualisés. Les flux de trésorerie futurs sont estimés en fonction de la performance de Pinion et d'une formule prédéterminée du prix d'achat, et actualisés selon un taux reflétant le risque de crédit de la Société.
Instruments financiers dérivés						Flux de trésorerie actualisés. Les flux de trésorerie futurs sont estimés en fonction des taux de change à terme (à partir des taux de change à terme observables à la fin de la période de présentation de l'information financière) et des taux des contrats à terme, et actualisés selon un taux reflétant le risque de crédit de la Société.
Contrats de change à terme						
Favorables (note 7)	Niveau 2	19,6 \$	19,6 \$	16,1 \$	16,1 \$	
(Défavorables) (note 16)	Niveau 2	(7,8)	(7,8)	(41,2)	(41,2)	
Taux d'intérêt plafonds (note 7)	Niveau 2	59,4 \$	59,4 \$	90,4 \$	90,4 \$	Flux de trésorerie actualisés. Les flux de trésorerie futurs, qui correspondent à des séries de plafonnets, sont estimés au moyen du modèle d'évaluation normal et actualisés selon un taux qui reflète les conditions du marché du crédit.
Total des instruments financiers dérivés	Niveau 2	71,2 \$	71,2 \$	65,3 \$	65,3 \$	
Facilité à terme (note 17)	Niveau 1	(2 609,7) \$	(2 614,0) \$	(2 611,4) \$	(2 600,7) \$	Cours cotés sur un marché actif.
Emprunts à terme (note 17)	Niveau 2	(153,4) \$	(158,3) \$	(178,8) \$	(184,2) \$	Flux de trésorerie actualisés. Les flux de trésorerie servant à l'évaluation sont ceux qui sont contractuellement exigibles, et actualisés selon un taux reflétant le risque de crédit de la Société.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

31. INSTRUMENTS FINANCIERS [SUITE]

a) Juste valeur [suite]

En ce qui concerne la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances clients et autres débiteurs, les facilités de crédit renouvelables, les fournisseurs et charges à payer, les programmes de retenues des concessionnaires et les dépôts des clients, la valeur comptable présentée dans les états consolidés de la situation financière ou dans les notes se rapproche de la juste valeur de ces éléments en raison de leur nature à court terme. Au cours des exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023, aucune modification n'a été apportée aux classements selon la hiérarchie des justes valeurs.

La trésorerie comprend un montant de 5,4 millions \$ détenu par BRP Saint Petersburg LLC (10,2 millions \$ au 31 janvier 2023). Cette trésorerie est assujettie à des restrictions réglementaires et, par conséquent, elle n'est pas disponible pour une utilisation générale par les autres entités du groupe.

b) Risque de change

Le risque de change associé aux instruments financiers s'entend du risque que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier comptabilisé fluctuent en raison des variations des taux de change. Le risque de change associé aux instruments financiers découle d'instruments financiers libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de la Société.

L'exposition de la Société au risque de change associé aux instruments financiers découle principalement des facilités de crédit, des créances clients et autres débiteurs, des fournisseurs et charges à payer, des obligations locatives et des instruments financiers dérivés.

Le tableau ci-dessous présente, pour les instruments financiers exposés au risque de change, l'incidence des variations des taux de change sur le bénéfice net consolidé et les autres éléments de bénéfice global consolidés aux 31 janvier 2024 et 2023.

	Au 31 janvier 2024			Au 31 janvier 2023		
	Pourcentage de la variation ^[a]	Incidence sur le bénéfice net	Incidence sur les autres éléments de bénéfice global	Pourcentage de la variation ^[a]	Incidence sur le bénéfice net	Incidence sur les autres éléments de bénéfice global
USD/CAD	5 %	127,6 \$ ^[b]	76,1 \$	5 %	129,4 \$ ^[b]	79,9 \$
EUR/CAD	5 %	1,9 \$	— \$	5 %	3,5 \$	— \$
Autres	3 %	3,0 \$	3,1 \$	3 %	2,9 \$	3,3 \$

^[a] En fonction des variations qui pourraient exister aux dates de clôture.

^[b] Principalement attribuable à la dette à long terme libellée en dollars américains.

La Société a recours à des contrats de change pour gérer son risque de change, principalement en dollars américains, et elle a recours à des contrats de change à court terme pour gérer sa situation de trésorerie quotidiennement.

Dans le cas des devises que la Société ne parvient pas à compenser au moyen de ses opérations commerciales récurrentes, la Société a recours à des contrats de change, conformément à sa stratégie de couverture. La direction examine périodiquement la position de couverture pertinente et peut la couvrir à sa discrétion à l'intérieur des paramètres autorisés définis dans la politique de couverture, jusqu'à concurrence du pourcentage maximal prévu.

Au 31 janvier 2024, la durée maximale durant laquelle la Société couvre son exposition aux variations de flux de trésorerie futurs liés aux projections de ventes est de 36 mois. Tous les contrats de change utilisés pour couvrir les ventes prévues hautement probables sont comptabilisés selon le modèle de couverture des flux de trésorerie. La Société ne négocie pas d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

31. INSTRUMENTS FINANCIERS [SUITE]

b) Risque de change [suite]

Les tableaux suivants présentent les montants notionnels en cours en vertu de contrats de change de couverture, la valeur comptable, les taux de change contractuels moyens et les périodes de règlement de ces contrats.

Au 31 janvier 2024								
	Monnaie vendue	Monnaie achetée	Taux moyen	Montant notionnel	Montant notionnel équivalent en dollars canadiens ^[a]	Valeur comptable		
						Autres actifs financiers	Autres passifs financiers	
Moins de 12 mois								
	AUD	CAD	0,9008	98,3	AUD	86,9	1,4 \$	— \$
	NZD	AUD	0,9246	32,7	NZD	26,9	—	—
	GBP	EUR	1,1255	18,3	GBP	31,1	—	1,0
	NOK	EUR	0,0862	514,0	NOK	65,8	—	1,1
	SEK	EUR	0,0880	645,9	SEK	83,5	—	0,9
	USD	CAD	1,3492	510,0	USD	682,7	8,6	2,4
Entre 12 et 24 mois								
	AUD	CAD	0,8918	26,1	AUD	23,0	0,1	—
	NZD	AUD	0,9122	7,5	NZD	6,2	—	0,1
	GBP	EUR	1,1098	6,5	GBP	11,1	—	0,3
	NOK	EUR	0,0845	140,4	NOK	18,0	—	0,4
	SEK	EUR	0,0863	202,8	SEK	26,2	—	0,7
	USD	CAD	1,3475	549,6	USD	735,7	6,5	0,2
Entre 24 et 36 mois								
	USD	CAD	1,3501	155,5	USD	208,2	2,3	—

^[a] Les taux de change au 31 janvier 2024 ont été utilisés pour convertir en dollars canadiens les montants notionnels libellés en monnaie étrangère.

Au 31 janvier 2023								
	Monnaie vendue	Monnaie achetée	Taux moyen	Montant notionnel	Montant notionnel équivalent en dollars canadiens ^[a]	Valeur comptable		
						Autres actifs financiers	Autres passifs financiers	
Moins de 12 mois								
	AUD	CAD	0,9161	176,2	AUD	165,6	\$	— \$
	GBP	EUR	1,1401	28,0	GBP	46,1	0,5	—
	NOK	EUR	0,0936	469,0	NOK	62,5	1,1	—
	SEK	EUR	0,0897	786,2	SEK	100,2	2,0	—
	USD	CAD	1,3333	841,6	USD	1 122,1	2,6	35,9
Entre 12 et 24 mois								
	USD	CAD	1,3460	405,0	USD	540,0	8,1	—

^[a] Les taux de change au 31 janvier 2023 ont été utilisés pour convertir en dollars canadiens les montants notionnels libellés en monnaie étrangère.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

31. INSTRUMENTS FINANCIERS [SUITE]

b) Risque de change [suite]

Les tableaux suivants présentent les montants notionnels en cours en vertu de contrats de change, ainsi que les taux de change contractuels moyens et les périodes de règlement de ces contrats.

Au 31 janvier 2024

	Monnaie vendue	Monnaie achetée	Taux moyen	Montant notionnel	Montant notionnel équivalent en dollars canadiens ^[a]
Moins de 12 mois					
	AUD	CAD	0,8936	219,9 AUD	194,2 \$
	CAD	JPY	109,2804	308,5 JPY	2,8
	EUR	CAD	1,4565	160,5 EUR	233,2
	EUR	CHF	0,9327	0,6 CHF	1,0
	EUR	GBP	0,8539	0,4 GBP	0,7
	EUR	NOK	11,4161	27,0 NOK	3,5
	EUR	SEK	11,2400	2,3 SEK	0,3
	USD	CAD	1,3473	806,9 USD	1 080,1
	CAD	AUD	1,1289	0,3 AUD	0,2
	NZD	AUD	0,9246	32,7 NZD	26,9
	CAD	EUR	0,6885	35,3 EUR	51,3
	GBP	EUR	1,1266	18,7 GBP	31,8
	NOK	EUR	0,0870	871,1 NOK	111,5
	SEK	EUR	0,0882	1 307,3 SEK	169,1
	CAD	USD	0,7420	194,3 USD	260,1
Entre 12 et 24 mois					
	AUD	CAD	0,8918	26,1 AUD	23,0
	USD	CAD	1,3475	549,6 USD	735,7
	NZD	AUD	0,9122	7,5 NZD	6,2
	GBP	EUR	1,1098	6,5 GBP	11,1
	NOK	EUR	0,0845	140,4 NOK	18,0
	SEK	EUR	0,0863	202,8 SEK	26,2
Entre 24 et 36 mois					
	USD	CAD	1,3501	209,9 USD	281,0

^[a] Les taux de change au 31 janvier 2024 ont été utilisés pour convertir en dollars canadiens les montants notionnels libellés en monnaie étrangère.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

31. INSTRUMENTS FINANCIERS [SUITE]

b) Risque de change [suite]

Au 31 janvier 2023

	Monnaie vendue	Monnaie achetée	Taux moyen	Montant notionnel	Montant notionnel équivalent en dollars canadiens ^[a]
Moins de 12 mois					
	AUD	CAD	0,9161	176,2 AUD	165,6 \$
	CAD	EUR	1,4554	14,4 EUR	20,8
	CAD	MXN	0,0710	111,1 MXN	7,9
	CAD	USD	1,3001	143,8 USD	191,8
	EUR	CAD	1,4572	261,9 EUR	379,1
	EUR	NOK	0,0930	99,9 NOK	13,3
	EUR	SEK	0,0893	102,0 SEK	13,0
	GBP	EUR	1,1401	28,0 GBP	46,1
	CAD	NZD	0,8606	1,2 NZD	1,0
	NOK	EUR	0,0936	606,0 NOK	80,8
	SEK	EUR	0,0895	1 057,8 SEK	134,8
	USD	CAD	1,3001	1 098,0 USD	1 464,0
Entre 12 et 24 mois					
	USD	CAD	1,3460	405,0 USD	540,0

^[a] Les taux de change au 31 janvier 2023 ont été utilisés pour convertir en dollars canadiens les montants notionnels libellés en monnaie étrangère.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend de l'exposition de la Société au risque d'être incapable de respecter ses obligations financières. La Société gère son risque de liquidité en surveillant continuellement ses besoins en flux de trésorerie d'exploitation et en utilisant ses sources de financement pour assurer sa souplesse financière et atténuer le risque de liquidité (se reporter à la note 31).

Le tableau suivant résume les échéances contractuelles des passifs financiers de la Société au 31 janvier 2024.

	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Montant total
Fournisseurs et charges à payer	1 450,4 \$	— \$	— \$	— \$	1 450,4 \$
Dettes à long terme (incluant les intérêts)	218,7	492,1	1 035,7	2 176,4	3 922,9
Obligations locatives (incluant les intérêts)	52,6	82,2	40,0	36,2	211,0
Instruments financiers dérivés	6,1	1,7	—	—	7,8
Autres passifs financiers	39,8	31,2	1,1	31,0	103,1
Total	1 767,6 \$	607,2 \$	1 076,8 \$	2 243,6 \$	5 695,2 \$



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

31. INSTRUMENTS FINANCIERS [SUITE]

d) Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée aux variations des taux d'intérêt sur les instruments financiers qui touchent principalement ses facilités de crédit. Au 31 janvier 2024, une augmentation de 0,25 point de base aurait eu une incidence défavorable de 6,9 millions \$ sur le bénéfice net consolidé et le bénéfice global consolidé pour l'exercice clos le 31 janvier 2024 (incidence défavorable de 7,6 millions \$ au 31 janvier 2023), alors qu'une diminution de 0,25 point de base aurait eu une incidence favorable de 6,9 millions \$ (incidence favorable de 7,6 millions \$ au 31 janvier 2023) sur le bénéfice net consolidé et le bénéfice global consolidé pour l'exercice clos le 31 janvier 2024, compte non tenu de l'incidence des instruments de couverture. Les pourcentages d'augmentation ou de diminution des taux d'intérêt présentés ci-dessus sont fondés sur les variations qui pourraient exister aux dates des états consolidés de la situation financière et ont été appliqués aux instruments financiers de la Société assujettis aux variations des taux d'intérêt. Dans le but de limiter son exposition à la hausse des taux d'intérêt, la Société a conclu des contrats de taux plafonds garantis.

e) Risque de crédit

La Société pourrait être exposée, dans le cours normal de ses activités, à l'incapacité potentielle de ses concessionnaires, de ses distributeurs et de ses autres partenaires commerciaux à respecter leurs obligations contractuelles à l'égard des actifs financiers et des montants garantis en vertu des ententes de financement des concessionnaires et des distributeurs.

La Société estime que le risque de crédit associé à ses créances clients et à ses responsabilités limitées en vertu des ententes de financement des concessionnaires et des distributeurs ne représente pas une importante concentration de risque et de perte en raison du grand nombre de concessionnaires, de distributeurs et d'autres partenaires commerciaux et de leur répartition dans de nombreuses régions. De plus, la Société atténue ce risque en exerçant ses activités par l'intermédiaire de ses propres canaux de distribution et en surveillant le crédit de ses concessionnaires et de ses distributeurs indépendants.

Le tableau suivant détaille les débiteurs pour lesquels la Société estime qu'elle est exposée au risque de crédit aux 31 janvier 2024 et 2023.

	31 janvier 2024	31 janvier 2023
Créances clients et autres débiteurs	656,3 \$	655,0 \$
Taxes de vente et autres montants à recevoir de gouvernements	(107,2)	(140,8)
Montant total de l'exposition au risque de crédit	549,1 \$	514,2 \$
Créances non échues	527,9 \$	501,3 \$
Créances échues		
Moins de 60 jours	13,4	10,6
De 60 à 90 jours	2,5	1,0
Plus de 90 jours	10,8	4,9
Correction de valeur pour créances douteuses	(5,5)	(3,6)
Montant total de l'exposition au risque de crédit	549,1 \$	514,2 \$

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

31. INSTRUMENTS FINANCIERS [SUITE]

e) Risque de crédit [suite]

Les parties liées aux instruments financiers dérivés et aux placements à utilisation restreinte sont toutes des institutions financières de première qualité qui, selon les attentes de la Société, devraient respecter leurs obligations en vertu de ces contrats. Au cours des dernières années, la Société n'a pas subi de perte importante découlant du risque de crédit associé à ses actifs financiers.

Comme il est décrit à la note 33a), la Société a fourni des garanties financières à des sociétés de financement tierces dans l'éventualité où les concessionnaires seraient incapables de respecter leurs obligations en vertu des ententes de financement conclues avec ces sociétés de financement.

32. GESTION DU CAPITAL

Le capital de la Société sert principalement aux dépenses d'investissement et au fonds de roulement. Selon le niveau actuel des activités, la direction estime que les fonds en banque, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et les emprunts disponibles en vertu des facilités de crédit permettront à la Société de satisfaire ses besoins en matière de fonds de roulement, de dépenses d'investissement et de service de la dette, ainsi qu'à d'autres exigences en matière de financement.

Le capital de la Société se compose de sa dette à long terme et de ses capitaux propres. La Société a pour objectif de maintenir un niveau de capital approprié pour atteindre plusieurs objectifs, dont le maintien d'un ratio de levier financier acceptable, afin d'avoir accès à des sources de financement adéquates pour soutenir les activités courantes, poursuivre la stratégie de croissance interne et maintenir la souplesse financière. La Société peut racheter ses actions à droit de vote subalterne aux fins d'annulation en vertu d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités et d'une importante offre publique de rachat, et elle peut également émettre du capital social et modifier le montant des dividendes payés aux actionnaires.

L'objectif de la Société consiste à maintenir un ratio de levier financier de 3,5 ou moins, et elle a atteint de façon continue cet objectif au cours des exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023.

33. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

En plus des engagements et éventualités décrits ailleurs dans les présents états financiers consolidés, la Société est assujettie aux éléments suivants (les montants sont tous présentés sur une base non actualisée) :

a) Arrangements financiers conclus avec les concessionnaires et les distributeurs

La Société, la plupart de ses concessionnaires indépendants et certains de ses distributeurs indépendants sont parties à des ententes conclues avec des fournisseurs de services financiers externes. Ces ententes leur procurent le financement nécessaire à l'achat des produits de la Société et améliorent le fonds de roulement de la Société en permettant le recouvrement plus rapide des créances auprès des concessionnaires et des distributeurs.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

33. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS [SUITE]

a) Arrangements financiers conclus avec les concessionnaires et les distributeurs [suite]

Le solde exigible du financement obtenu par les concessionnaires et les distributeurs indépendants de la Société auprès des sociétés de financement externes se chiffrait respectivement à 3 469,2 millions \$ et à 2 674,0 millions \$ aux 31 janvier 2024 et 2023. La répartition du solde exigible par pays et par monnaie étrangère locale entre les concessionnaires et les distributeurs indépendants de la Société avec les sociétés de financement externes s'établit comme suit :

	Monnaie	31 janvier 2024	31 janvier 2023
Solde exigible aux dates indiquées	CAD	3 469,2 \$	2 674,0 \$
États-Unis	USD	1 877,6 \$	1 480,6 \$
Canada	CAD	727,1 \$	472,1 \$
Europe	EUR	66,1 €	63,3 €
Australie et Nouvelle-Zélande	AUD	150,1 \$	145,0 \$

En vertu des ententes de financement des concessionnaires et des distributeurs, la Société pourrait, dans l'éventualité d'une défaillance du concessionnaire ou du distributeur, être tenue de racheter des sociétés de financement des produits repris neufs inutilisés à un prix équivalant au total du solde exigible du concessionnaire ou du distributeur par les sociétés de financement.

Le montant maximal de l'ensemble des obligations se situe approximativement entre :

- i) 14,0 millions \$ US (18,7 millions \$) ou 15 % du solde exigible moyen du financement sur les 12 mois de l'année civile en vertu des ententes de financement (19,3 millions \$ au 31 janvier 2024); et
- ii) 25,0 millions \$ US (33,5 millions \$) ou 10 % du solde exigible moyen du financement pendant les 12 derniers mois en vertu des ententes de financement (284,7 millions \$ au 31 janvier 2024).

Par conséquent, le solde maximal du financement soumis à l'obligation de rachat par la Société de produits repris neufs inutilisés auprès des sociétés de financement était de 304,0 millions \$ au 31 janvier 2024 et de 186,4 millions \$ au 31 janvier 2023.

Pour l'exercice clos le 31 janvier 2024, la Société a subi une perte de 0,9 million \$ à la suite de la reprise de possession de produits neufs inutilisés par les sociétés de financement (elle n'a pas subi de pertes pour l'exercice clos le 31 janvier 2023).

Financement des unités essentiellement achevées

Le programme de financement modifié permet le financement des unités essentiellement achevées expédiées aux concessionnaires de la Société (les « unités essentiellement achevées »). Le financement de ces unités essentiellement achevées est limité par certains seuils financiers. Aux termes de ce programme, les concessionnaires de la Société sont tenus de se conformer à certains seuils liés aux unités essentiellement achevées expédiées aux concessionnaires de la Société.

Au 31 janvier 2024, la Société ne détenait aucune unité essentiellement achevée dans son réseau, conformément aux exigences.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023

[Les montants indiqués dans les tableaux sont en millions \$ CA, sauf indication contraire.]

33. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS [SUITE]

b) Garanties en vertu de diverses ententes

Dans le cours normal des activités, la Société a conclu des ententes qui prévoient l'indemnisation de tiers et qui sont courantes au sein du secteur, notamment des conventions d'achat et de vente, des ententes de confidentialité, des lettres de mission qui engagent la Société envers des conseillers et des consultants, des contrats d'externalisation, des contrats de location, des conventions de prise ferme et de placement pour compte, des contrats liés aux technologies de l'information et des contrats de service. Ces ententes d'indemnisation pourraient obliger la Société à dédommager les autres parties des pertes subies par suite de violations de déclarations et de réglementation ou par suite de réclamations liées à des litiges ou de sanctions légales qui pourraient découler de la transaction.

La nature de ces ententes d'indemnisation empêche la Société d'estimer de façon raisonnable l'exposition maximale en raison des difficultés liées à l'évaluation du montant du passif qui découle de l'imprévisibilité des événements futurs et de la couverture illimitée offerte aux autres parties. Par le passé, la Société n'a effectué aucun paiement important au titre de ces ententes d'indemnisation ou d'ententes semblables.

La Société est tenue d'indemniser les administrateurs et les dirigeants de la Société des pertes diverses qu'ils pourraient subir, entre autres tous les coûts liés au règlement de poursuites ou d'actions en justice résultant de leur association à la Société, sous réserve de certaines restrictions. La Société a souscrit une assurance responsabilité pour ses administrateurs et ses dirigeants afin d'atténuer les coûts liés à toute éventuelle poursuite ou action en justice future. La durée de l'indemnisation n'est pas définie de façon explicite, mais se limite à des actions entreprises durant la période où la partie indemnisée a agi à titre de fiduciaire, d'administrateur ou de dirigeant de la Société. Il est impossible d'estimer de façon raisonnable le montant maximal de tout éventuel paiement futur.

c) Litiges

La Société a l'intention de défendre vigoureusement sa position dans tous les litiges dont elle fait l'objet. La direction estime que la Société a comptabilisé des provisions adéquates qui pourront couvrir les pertes éventuelles liées à des actions en justice en instance. En outre, la Société a souscrit une assurance responsabilité civile générale en prévision de réclamations relatives à des blessures ou à des dommages occasionnés par les produits de la Société. Cette assurance restreint les pertes éventuelles qui pourraient découler de réclamations juridiques liées à l'utilisation de ses produits.

Bien que l'issue des actions en instance au 31 janvier 2024 ne puisse être prédite avec certitude, la direction est d'avis que leur règlement n'aura pas d'incidence importante sur les résultats d'exploitation ou les flux de trésorerie futurs de la Société.

